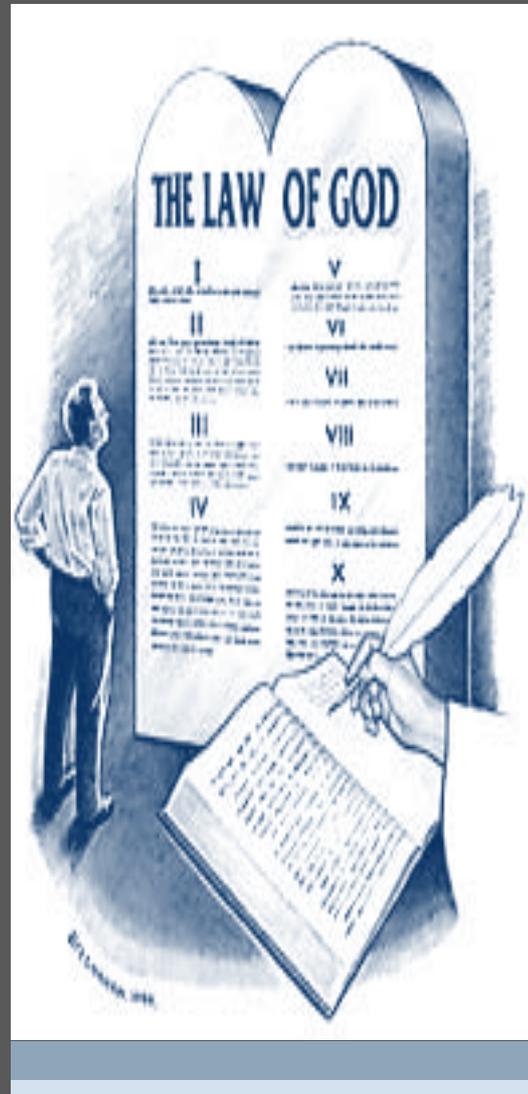


# Le Saint Jour de Dieu



*M.L.ANDREASEN*

# LE SAINT JOUR DE DIEU

M.L. ANDREASEN

**LGC**  
Le Grand Cri



**Le Grand Cri**

[contact@legrandcri.org](mailto:contact@legrandcri.org) ou [legrandcri@free.fr](mailto:legrandcri@free.fr)

[www.legrandcri.org](http://www.legrandcri.org)

<https://www.youtube.com/user/LGC777LC/videos>

Livre traduit par CME – Mars-Avril 2014 – Corrigé par P.H.

Pris sur site [http://pathofthejust.org/digital-media/free\\_media/books](http://pathofthejust.org/digital-media/free_media/books)

## BIOGRAPHIE DE M.L. ANDREASEN

**M**ilian Lauritz Andreassen (1876-1962) est né à Copenhague, Danemark. Il immigra premièrement au Canada et ensuite aux Etats-Unis, où jeune homme il se convertit à l'Adventisme. Possédant une forte volonté et aimant travailler dur, Andreassen fut consacré pasteur en 1902 et s'éleva rapidement à des postes de direction. Après avoir servi en tant que président dans la grande fédération de New-York (1909-1910), il devint le président du Séminaire Théologique à Hutchinson (1910-1918) dans le Minnesota. (Jusqu'à sa fermeture en 1928, Hutchinson formait les ouvriers de langues danoise et norvégienne).



En 1918, Andreassen devint doyen de « l'Union College » (1918-1922), puis doyen de Missionnaire Washington (maintenant Columbia Union College) (1922-1924). Il fut appelé deux ans après à la présidence de la fédération du Minnesota (1924-1931), puis il devint le président de « l'Union College » (1931-1938). De 1941 à 1950, il fut le secrétaire général de la Conférence Générale, puis de 1938 à 1949, il enseigna à notre Séminaire Théologique à Washington DC.

M.L. Andreassen écrit plusieurs articles et plus de treize livres (incluant *The Sanctuary Service*, *The Epistle to the Hebrews*, *A Faith to Live By*, *What Can a Man believe*, *Saints et Sinners* (Le Service du Sanctuaire, L'Épître aux Hébreux, Une foi à vivre par, Ce qu'un Homme peut croire ?, Saints et Pécheurs).

Tout au long des années 1940, Andreassen fut considéré comme notre expert doctrinal de premier plan. Il était considéré comme une autorité particulière dans l'étude du message du sanctuaire.

En automne 1956, le pasteur Andreassen (il était à la retraite) lut l'article de « Bombshell » de Donald Barnhouse, article paru dans le magazine « Eternity ». Pour la première fois, il prit connaissance de la crise doctrinale dans laquelle se trouvait notre dénomination.

Il commença à protester vigoureusement au sujet des changements de nos doctrines qui eurent lieu durant les années 1954-1956 lors des conférences évangéliques. Malheureusement, nos dirigeants à la Conférence Générale, avaient le désir de plaire vivement à Walter Martin, Donald Barnhouse et aux dirigeants de l'Église Évangélique en vue de se faire accepter par le Protestantisme moderne.

Premièrement, les protestations d'Andreassen furent faites au travers d'une série de lettres écrites au pasteur Reuben Figuhr, président de la Conférence Générale. Ces lettres furent plus tard compilées dans un livre, « *Letters to the Churches* » (Lettres aux Églises ». La mort d'Andreassen en 1962, fut prématurément précipitée par son

chagrin sur notre trahison doctrinale. Il mourut d'un ulcère hémorragique. Andreasen, notre principal écrivain en doctrine, comprenait très bien les conséquences de ce qui se passait.



En réponse à ses protestations, les lettres de créances « ministérielles » d'Andreasen lui furent retirées, même sa pension ! Pour le reste de sa vie, il lui fut interdit de parler à nos églises ou dans les réunions. (Pour un compte-rendu assez complet de toute cette crise, vous pouvez vous référer à notre livre « The Evangelical Conferences and their Aftermath » « Les Conférences Évangéliques et leur Retombée »).

Article pris sur le site : <http://www.present-truth.org/14-E-W-D/Andreasen-EGW.htm>

Le quatrième commandement du Décalogue écrit par Dieu et donné à Moïse sur deux tables de pierre met l'accent plus que n'importe quel autre des neuf commandements. Mais le monde chrétien est divisé quant à l'obligation de son observation littérale. Ce livre répond à la question pertinente : « Quel jour dois-je observer, et pour quelle raison ? ». C'est un examen bref mais complet de l'histoire du Sabbat de la Création à nos jours, montrant quand il fut changé du septième jour au premier jour de la semaine, et pointant l'autorité non scripturaire pour ce changement. Les textes du Nouveau Testament souvent présentés pour l'observation du dimanche montrent qu'ils ne sont pas valides, et le lecteur ferme le livre avec la conviction que le septième jour est en effet le signe et le sceau de Dieu. P. 1, para1.

## Table Des Matières

<b>Titres</b>	<b>Page anglaise</b>	<b>Page française</b>
Le Sabbat	3	4 – 7
Le commandement du sabbat	6	8 - 12
Le premier sabbat	12	13 – 23
Le sabbat dans l'Ancien Testament	24	24 – 30
Christ et la loi	31	31 – 34
Le sabbat a-t-il changé ?	36	35 – 38
Le dimanche dans le Nouveau Testament	40	39 – 46
Réponses à certaines questions	49	47 - 52
Le signe et le sceau de Dieu	55	53 – 60



## LE SABBAT p. 4, para 2

Le sabbat est l'un des dons les plus précieux de Dieu à l'homme. Il fut amené sur terre par Dieu lui-même, comme la couronne de gloire de la création achevée. Merveilleux en beauté ce premier sabbat a du être, tandis que Dieu à la fin des six jours, se reposa de toutes Ses œuvres qu'Il avait faites. Les cieus étaient constellés de bijoux et la terre était remplie de milliers de délices. La terre, la mer et les cieus proclamaient la gloire, la puissance et l'amour de Dieu. P. 3, para 2

Il semblait que l'amour ne pouvait pas faire plus que ce que Dieu avait fait pour les Siens. P.3, para 3

Et pourtant Dieu n'était pas satisfait. Il avait donné la terre aux enfants des hommes, maintenant Il ajoutait un bout du ciel. Une fois par semaine, le Sabbat devait venir sur la terre, une fois par semaine Dieu rencontrerait d'une manière toute particulière Ses enfants, une fois par semaine la paix céleste reposerait sur toute la création. Descendant du ciel, de Dieu, le sabbat descendrait comme ayant la guérison dans ses ailes, amenant le repos, la paix et la bénédiction à l'homme de la part de Dieu. Trois fois béni, c'était l'agrafe d'or qui liait ensemble la terre et le ciel. La chaîne d'or qui liait l'âme à Dieu. Tandis que Dieu et l'homme communiaient ensemble durant ce premier sabbat sur la terre, les étoiles du matin chantaient ensemble, et tous les fils de Dieu criaient de joie. (Job 38.7). p. 3, para 4

Mais le péché et la tristesse vinrent et entachèrent la création parfaite, tant que le mal prévalait, et parfois il semblait que Dieu avait oublié l'homme et l'avait laissé à sa propre folie et destruction. D'un cœur angoissé des millions de personnes faisaient monter leur cri à Dieu : « Combien de temps, O Seigneur, combien de temps » Pourtant Dieu n'avait pas abandonné la terre, ni l'homme. Il rencontre encore les Siens, Il leur envoie encore le saint sabbat avec le baume pour les fatigués, le calme pour les nerfs à vifs, le réconfort pour les cœurs angoissés, la paix pour les anxieux et les âmes troublées. Dieu est encore sur le trône. Au temps marqué, Il parlera et ne gardera pas le silence. Les hommes entendent encore Sa voix. P. 3, para 5

Si jamais le sabbat a été nécessaire, il est encore utile aujourd'hui. Parmi le tumulte des nations, au milieu du bruit des armes, la voix de Dieu est entendue appelant les hommes à l'adoration, à la communion, au repos du Sabbat qui demeure pour le peuple de Dieu. Le temps est venu, et il est grand temps pour une restauration et une réforme du sabbat. Le mal est presque parvenu à priver les hommes du don du sabbat de Dieu, et l'Église est apathique. Il est temps pour le chrétien, pour l'Église, de se réveiller et d'aller combattre sérieusement pour « la foi qui a été donnée une seule fois aux saints ». Le commandement est pour tout le monde : se « souvenir du jour du sabbat et le garder saint ». p. 4, para 1

## LE SABBAT p. 4, para 2

Le commandement du sabbat, par sa nature même, souligne tous les autres commandements. En fait, c'est le fondement de la religion. C'est le seul commandement qui indique le moment de l'adoration, pour la contemplation, pour la communion avec la nature et avec Dieu. P. 4, para 3

Si le sabbat n'existait pas, chaque jour serait un jour de labeur, et la vie une poursuite continue de buts séculiers. La nature, comme telle, ne connaît pas le sabbat. Le grain pousse chaque jour, ainsi que les mauvaises herbes. Les tempêtes, la pluie, la grêle n'observent pas le sabbat. Les désastres ont lieu, les incendies font rage, les accidents se produisent, sans respect pour le jour de la semaine. Les nombreux devoirs séculiers requièrent une constante attention, et même les sept jours de la semaine parfois semblent insuffisants pour accomplir tout le travail qui doit être fait. Si le sabbat n'existait pas, les hommes travailleraient tous les jours et pourtant leur travail ne serait pas achevé. P. 4, par 4

Mais Dieu est conscient de la nécessité du repos, tant spirituel que physique. Au milieu des demandes exigeantes de la vie Il appelle à une halte et ordonne aux hommes de mettre un terme à leurs activités et de porter leur attention sur les choses spirituelles. A leur étonnement, les hommes trouvent que prendre du temps pour les devoirs spirituels ne les gênent pas mais au contraire les aide dans leurs entreprises temporelles. Le repos physique du sabbat ne retarde pas leurs travaux mais leur permet d'ajouter du zeste et de la force dans la poursuite ordinaire des autres jours de la semaine. Ils constatent que le fait de se reposer le sabbat leur permet de faire autant de travail durant les six jours comme ils l'avaient fait auparavant durant les sept jours. Mais en plus du gain physique se trouve la revigoration qui vient à l'âme à travers le moment passé dans la contemplation. L'homme dans l'adoration vient face à face avec lui-même et son Créateur, et considère les thèmes vitaux de la vie, la mort, le ciel, l'éternité, les devoirs et les privilèges et sonde la profondeur de sa propre existence comme liée au plan de Dieu. P. 4, para 5

### **LE SERVICE SPIRITUEL P.5, PARA 1**

Le sabbat élève l'homme du niveau de l'existence terrestre au plan de l'esprit. L'homme travaille durant six jours pour pourvoir aux besoins de nourriture, de vêtement, d'abri et de protection contre les éventualités possibles. Le sabbat il est élevé au-dessus de toutes les considérations terrestres, et communie avec son Dieu. Ce jour il prend sa place légale dans la création, élève ses pensées vers les choses célestes, met de côté tout ce qui le lie à la terre et entre dans le repos céleste. Il rencontre ceux de la même foi, partage le pain descendu du ciel, s'assoit à la table avec son Seigneur et reçoit Sa part de bénédiction alors qu'il retourne vers ses activités terrestres pour une autre semaine. P. 5, para 2

Le sabbat donne l'occasion pour le service spirituel et la contemplation. Durant ce jour l'homme peut considérer les choses merveilleuses de la loi de Dieu, il peut contempler la gloire de Dieu dans les cieux et sur la terre, il peut communier avec Dieu et son âme. Si ce temps n'était pas donné à l'homme, il subirait une perte spirituelle irremplaçable. Le sabbat donne le temps nécessaire pour la contemplation de la vie et de ses devoirs, envers Dieu, les cieux et la religion. Supprimez le sabbat et le fondement des autres commandements est ôté. Il ne se trouverait plus de temps pour l'adoration, plus de temps dédié à la considération de nos responsabilités envers Dieu et envers les hommes. Sans le sabbat la vie serait négligée, et la fin la

plus élevée de l'homme ne serait jamais atteinte. S'il devait y avoir une religion, Dieu devrait donner du temps pour elle. C'est ce que Dieu a fait. P. 5, para 3

Le commandement du sabbat est le centre de la loi de Dieu, le document le plus précieux en possession de l'humanité. Cette loi a été prononcée par Dieu Lui-même en majesté sur le Mont Sinaï, confirmée par Christ lorsqu'il séjournait sur la terre, et donnée à l'Église et au monde comme guide de vie et norme de conduite. Son ordre clair et net englobe tous les devoirs de l'homme. Dans sa forme originelle, c'est la constitution de l'univers, telle qu'adoptée par l'homme elle définit chacun de ses devoirs. La loi de Dieu est la fondation de toute loi humaine, le rempart de la société et de la civilisation, la protectrice de la liberté, la gardienne de la moralité, la gardienne de la maison, la sécurité de l'état. Désobéi, elle apporte tristesse, désastre et chaos. Les hommes et les nations ne l'ont pas considéré, les bancs et les chaires ont essayé de l'annuler. Les hommes mauvais et les trompeurs l'ont transgressée. La société a fait fi d'elle, pourtant elle reste celle acceptée en tant que norme de conduite. Elle est le constructeur du caractère, un reproche au péché, un guide de vie. P. 5, para 4

## LE COMMANDEMENT DU SABBAT - P. 6 PARA 1

« **S**ouviens-toi du jour du sabbat, afin de le garder saint. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton travail ; Mais le septième jour est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu ; tu ne feras aucun travail en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes ; Car en six jours le SEIGNEUR a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi le SEIGNEUR a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié ». (Exode 20.8-11) p.6 para 2

Le premier mot dans ce commandement est « souviens toi » ce qui le met à part des autres commandements et renforce sa distinction. Lorsque Dieu donna le Sabbat à l'homme, il savait la grande valeur de Son don, et Il savait le mépris généralisé qu'il allait subir. Il savait que Satan utiliserait son commandement comme un point particulier d'attaque sur l'Église, et ferait tout ce qui est en son pouvoir pour amener les hommes à oublier le Sabbat. Il savait qu'à un moment, les hommes perdraient le sens du caractère sacré de ce jour, et ignoreraient son caractère obligatoire. Pour ces raisons Dieu a appelé une attention toute particulière sur le Sabbat lorsqu'Il annonçait la loi au Sinaï et demandait à ce qu'il soit gardé en mémoire. Tous les commandements de Dieu sont vitaux et aucun ne doit être négligé. Mais à l'un d'entre eux, Il mit une distinction demandant à Son peuple de ne pas l'oublier. P. 6 para 3

En raison de son caractère unique - plus qu'aucun autre commandement - ce commandement a été transgressé tant par les saints que par les pécheurs. Les hommes qui ne pensent pas à être malhonnêtes ou qui ne prononcent pas des mensonges, qui consciemment ne transgressent aucun des autres commandements, ne pensent rien en transgressant le sabbat du Seigneur. Ils ignorent complètement le fait que le Seigneur a béni ce jour au-dessus des autres jours, qu'Il l'a fait pour l'homme et qu'Il n'a jamais révoqué Sa bénédiction dont Il l'avait investi, ni n'avait repris Son don. Les hommes oublient qu'en rejetant le don, ils blessent le Donateur. P. 6 para 4

Transgresser le quatrième commandement n'est pas comparable à la transgression des autres commandements. Un homme peut tuer quelqu'un dans un excès de colère, il peut prendre à la légère le nom de Dieu en vain, ou il peut soudainement être vaincu par une grande passion. Mais il n'en est pas ainsi avec la transgression du quatrième commandement. Celui qui transgresse le sabbat n'a pas l'excuse d'une passion soudaine ou d'un désir excessif. Ce n'est pas comme un grand péché ou une habitude destructrice. C'est plutôt un symptôme d'un déclin spirituel, d'un abandon de Dieu, une séparation de la promesse, une expérience chrétienne malade. Que ce soit souligné, c'est un symptôme indiquant une maladie, et révélant une condition intérieure d'apostasie à l'égard de Dieu. P. 7, para 1

Celui qui met de côté le sabbat, met l'adoration de côté, ferme l'une des portes des cieux et appauvrit grandement sa vie spirituelle. Le sabbat signifie l'adoration, la méditation, la réflexion, l'étude, la prière, la communion, la fraternité. Si ceux-ci sont négligés ou sérieusement entravés, la religion cesse d'être effective, et la mondanité

prend l'ascendant. Pour cette raison, Satan considère que le renversement du Sabbat est l'un des ses meilleurs atouts pour amener les hommes à oublier Dieu, et pour abaisser le niveau spirituel du peuple. Alors que les hommes oublient le sabbat, ils oublient Dieu. Alors qu'ils deviennent négligents dans l'observation du sabbat, ils deviennent négligents dans les autres devoirs religieux. L'observation du sabbat est un baromètre juste de la vie spirituelle. P. 7, para 2

### **LA PLACE DU SABBAT – P. 7 PARA 3**

Le commandement du sabbat occupe une place intéressante dans la loi de Dieu. Trois grands commandements qui traitent avec Dieu le précèdent, et six autres qui traitent avec l'homme le suivent. Le commandement du sabbat appartient aux deux tables et partage la nature des deux. Il a un aspect sous la tutelle de Dieu et un aspect sous la tutelle des hommes. C'est le Sabbat de Dieu, mais nous, les hommes devons le garder. Il combine dans une voie unique, le sacré et le commun, soulignant notre devoir envers Dieu et l'homme. Il divise le temps entre les choses séculières et saintes, et il définit les devoirs de l'homme envers chacune. Il ordonne de travailler et il ordonne de se reposer, donnant à chaque personne sa part allouée dans le plan de Dieu. P. 7 para 4

Les hommes ont besoin d'un sabbat. Le monde est trop en nous. Nous sommes occupés à faire tant de choses que nous ne parvenons pas à prendre le temps de réfléchir. Nous n'avons pas de loisirs, pas le temps pour l'exercice spirituel, pas le temps pour l'étude, pour la réflexion ou la méditation, sauf si nous consacrons un moment spécialement pour cela. C'est ce que Dieu souhaite que nous fassions. Et Il veut que nous choissions le temps qu'Il a choisi. Il veut que nous nous « souvenions du jour du sabbat pour le garder saint ». p. 7, para 5

Comme il serait quasiment impossible à une petite fille de garder sa robe propre si elle jouait dans la boue, elle aurait ses mains sales, ainsi il est quasiment impossible pour nous de garder le saint jour à moins que nous abstenions de péché et de faire le mal et tout ce qui souille. Si ses petites mains étaient souillées, cela ne tarderait pas avant qu'elle ne salisse sa robe. Le seul espoir de conserver sa robe propre serait de rester hors de tout ce qui est sale – tout ce qui souille. C'est seulement de cette manière qu'elle pourrait se préserver de toute saleté et ses vêtements resteraient propres. P. 8, para 1

Le parallèle est clair. Le sabbat de Dieu est saint. C'est un jour sanctifié. C'est le repos sacré de Dieu. Nous ne devons pas le considérer avec légèreté. Nous ne devons pas le piétiner. Nous ne devons pas faire notre propre plaisir. Nous ne devons pas prononcer nos propres paroles. Nous ne devons pas le polluer. Nous devons le garder saint (Ésaïe 58.13, Ézéchiel 20.13, 21). Ceci peut être fait uniquement si nous sommes nous-mêmes saints et nous préservons de tout ce qui souille et pollue. P. 8, para 2

### **LE REPOS DU SABBAT – P. 8, PARA 3**

Lisez de nouveau le quatrième commandement cité au commencement de ce chapitre : p. 8 para 4

« Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton travail ; mais » Notez ce « mais ». Il est bon de travailler, mais. Certains sont si intéressés par le travail qu'ils ne peuvent pas s'arrêter. Le travail c'est leur vie. De bonne heure le matin à très tard la nuit ils travaillent. Ils prennent difficilement du temps pour se nourrir ou pour dormir. P. 8, para 5

A de telles personnes Dieu déclare : « Il est bon que vous travailliez, mais vous ne devez pas oublier que j'ai d'autres exigences pour vous. Le travail n'est pas tout. J'ai choisi un jour durant lequel vous ne pouvez pas faire votre propre ouvrage. Ce jour vous devez vous reposer et vous rafraîchir. Vous devez vous détourner des choses séculières et communier avec le Ciel. Vous devez vous souvenir du jour du sabbat pour le garder saint. C'est Mon jour, et Je veux que vous partagiez Mon jour de repos ». p. 8, para 6

La raison donnée dans le commandement pour l'observation du sabbat n'est pas pour notre bien-être physique, comme cela est supposé de façon populaire. Il est vrai que l'homme a besoin d'un repos physique pour rafraîchir son corps. Mais bien que ce repos soit nécessaire, ce n'est pas pour cette raison que le commandement a été donné. La raison donnée ici est l'exemple de Dieu. Il se reposa et ainsi nous devons nous reposer. Notez les paroles : « Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton travail ; mais le septième jour est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu ... Car en six jours le SEIGNEUR a fait le ciel et la terre... s'est reposé le septième jour ». C'est de cette façon que Dieu travailla, et conséquent nous devons travailler. Dieu se reposa et de même nous devons nous reposer. C'est une question d'exemple. Uniquement plus tard il devint un sujet de commandement. L'exemple est suffisant, c'est ce qu'Adam avait dans le jardin d'Eden. Plus tard, à cause du relâchement, il est devenu nécessaire d'ajouter le commandement. P. 8, para 7

Le commandement du sabbat est le seul commandement dans lequel Dieu peut se joindre à l'homme dans l'observation. Il serait fortement incorrect de parler de Dieu en observant le premier commandement, « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi ». Ainsi, il en va de même pour le second et le troisième. De nouveau il serait grandement irrévérencieux de parler de Dieu en gardant les six derniers commandements. Une petite réflexion rendra cela clair. Voler, mentir, commettre l'adultère, toutes ces choses n'ont pas de place dans la référence à Dieu. Mais il existe un commandement dans l'observation duquel Dieu peut le garder. Ainsi, le sabbat est le lieu de rencontre de Dieu avec l'homme. Dans le jardin d'Eden, la divinité et l'humanité se sont rejointes dans son observation. C'est une agrafe dorée qui unit les cieux et la terre ; ensuite, de nouveau elle servira ce but sur la terre renouvelée. Lorsque Dieu daigna venir sur cette terre et rencontrer Adam et Ève, Il institua le sabbat, le bénit, le sanctifia et le donna comme un don à l'homme. Le sabbat est un bout du ciel, le propre don de Dieu. Faisons y attention, à moins de refuser ce don béni de Dieu. P.9 para 1

« Le sabbat a été fait pour l'homme » (Marc 2.27), et est appelé « un signe entre moi et eux, afin qu'ils puissent savoir que Je suis le Seigneur qui les sanctifie » (Ézéchiel 20.12). Sur cette base Il nous invite à nous joindre à Lui dans notre considération pour le sabbat, et Il fait la promesse à ceux qui « qui gardent mes sabbats, et qui choisissent les choses qui me font plaisir et maintiennent mon alliance, Je leur

donnerai dans ma maison et dans mes murs une place, et un nom meilleur que de fils et de filles ; je leur donnerai un nom perpétuel, qui ne sera pas retranché ». (Ésaïe 56.4-5). Aucune promesse ne pouvait être de portée plus large ou revêtir une signification plus grande. Elle indique fortement ce qui a été mentionné auparavant, que le véritable observateur du sabbat indique la sainteté de la vie ou de la sanctification, de la communion avec Dieu et que le Seigneur considère que c'est un signe d'union avec Lui. P. 9, para 2

### **L'OBSERVATION DU SABBAT – P.9, para 3**

En ce qui concerne l'observation extérieure du sabbat, qu'est-ce que le Seigneur demande ? Premièrement « tu ne feras aucun travail en ce jour-là ». Cela est défini pour désigner notre propre travail et plaisir. « Si tu détournes ton pied [au jour] du sabbat, pour ne pas faire ce qui te plaît dans mon saint jour ; si tu appelles le sabbat un délice, et honorable ce qui est saint au SEIGNEUR ; si tu l'honores en ne suivant pas tes propres chemins, ne cherchant pas ton propre plaisir, ni ne disant : tes propres paroles. Alors tu trouveras des délices dans le SEIGNEUR ; et je te ferai chevaucher sur les lieux hauts élevés du pays, et je te nourrirai de l'héritage de Jacob, ton père ; car la bouche du SEIGNEUR a parlé ». (Ésaïe 58.13-14). Notez les paroles : « en ne suivant pas tes propres chemins, ne cherchant pas ton propre plaisir, ni ne disant : tes propres paroles ». Ces propos interdisent une observation égoïste du jour. Il est interdit durant ce jour de nous faire plaisir. C'est le côté négatif du commandement. P.9 para 4

Une observation positive de ce jour, nous devons prendre l'exemple de notre Seigneur et Sauveur lorsqu'il était sur terre. Christ est « Le Seigneur du sabbat » (Marc 2.28). « Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien de ce qui a été fait n'a été fait ». (Jean 1.3) Si « toutes choses » ont été faites par Christ, si le sabbat « a été fait » (Marc 2.27), alors Christ l'a fait. Étant ainsi étroitement lié à lui, Il connaît de quelle manière l'observer, et nous pouvons en toute sécurité suivre Son exemple. Il ne nous égarera pas. P. 10 para 1

### **L'OBSERVATION DU SABBAT DE CHRIST – P. 10 para 2**

De quelle façon Christ avait-il observé ce jour ? « Selon sa coutume, il entra dans la synagogue, le jour du sabbat et se leva pour lire ». (Luc 4.16) Christ se rendait à l'église le sabbat. Ce n'était pas une présence spasmodique ou occasionnelle. C'était « son habitude » de faire ainsi. Il prenait part au service. « Il se leva pour lire ». C'était la coutume en ces jours d'inviter ceux qui en étaient capable à lire ou à parler pour conduire le service. Christ ne reculait pas quand Il était ainsi invité. Il se leva pour lire. P. 10 para 3

Mais Christ fit plus que d'aller à l'Église le jour du sabbat. Il faisait le bien. Il guérissait et aidait toutes les fois qu'Il le pouvait. Souvent, au sortir de la synagogue, Il acceptait une invitation d'aller dans une maison, comme cela est enregistré dans Luc 4.38-39. A cette occasion « Il se leva et sortit de la synagogue, et entra dans la maison de Simon ». Là, Il trouva quelqu'un malade. « Et la belle-mère de Simon avait une forte fièvre ... et Il se pencha sur elle et réprimanda la fièvre, et elle la quitta » p. 10 para 4

Parfois la guérison avait lieu dans la synagogue même. A une occasion là-bas, il se trouvait un homme avec une main paralysée, et Ses ennemis « l'observaient, pour voir s'il le guérirait le jour du sabbat » (Marc 3.1-5). Ils n'attendent pas bien longtemps. Il dit à l'homme : « Étends ta main. Et il l'étendit, et sa main fut rendue saine comme l'autre ». p. 10 para 5

C'est à cette période que Christ posa la question qui fit jaillir la lumière sur la signification des véritables observateurs du sabbat. Les pharisiens le surveillaient. Il savait qu'ils étaient prêts à tenir « conseil contre lui, comment ils pourraient Le faire périr ». (Marc 3.6). Mais Il avait une œuvre à faire. Il devait être fidèle à Lui-même et envers Son Père céleste, sinon Il pouvait perdre Sa vie. Ainsi « Il leur dit : Est-ce que la loi permet de faire du bien les jours de sabbat, ou de faire du mal ? De sauver la vie, ou de tuer ? Mais ils gardèrent le silence ». p. 10 para 6

La façon des pharisiens d'observer le sabbat était plutôt négative. Ils possédaient d'innombrables règles concernant ce qui ne devait pas être fait. Avec eux, c'était toujours : « Vous ne devez pas faire ceci, vous ne devez pas faire cela. Christ était positif. Sa conclusion était : « La loi permet-elle de faire le bien le jour du sabbat » p. 11 para 1

Lorsque nous résumons ce que nous connaissons sur la manière dont Christ passait le sabbat, nous trouvons qu'Il allait à l'église, qu'Il prêchait et guérissait, qu'Il marchait dans les champs, qu'Il étudiait, priait et méditait. Christ n'était pas un reclus, restant avec Lui-même, tenant à l'écart Sa présence et Ses services aux autres. Il aimait se mélanger avec le peuple. Il acceptait même les invitations le Sabbat pour dîner avec les pharisiens où d'autres personnes qui étaient présentes, et Il utilisait ces occasions pour partager avec eux et avec tout le monde, Ses leçons les plus pertinentes. P. 11 para 2

Alors que nous le comprenons, l'observation du sabbat doit être une démonstration de l'évangile en action. Lorsque Dieu nous ordonne de nous souvenir du jour du sabbat pour le garder saint, Il est dans ce commandement, nous donnant non seulement l'observation d'un jour pour notre avantage, mais également pour que nous donnions au monde des sujets d'étude du christianisme en action. Le sabbat a été donné non seulement à l'homme mais pour l'homme. S'il est observé et pratiqué convenablement, c'est un moyen puissant pour la proclamation du véritable évangile de sorte que tous soient en mesure de le comprendre. Comme Christ était la Parole faite chair, ainsi le Sabbat est le ciel transplanté, un jour donné à l'homme comme un souvenir de ce qui a été au préalable et qui sera de nouveau. Il est sorti de Dieu, et il doit Lui être redonné en service. P. 11 para 3

Tandis que nous faisons un examen du commandement du sabbat, nous notons que son auteur réclame sa sainteté. « Souviens toi du jour du sabbat pour le garder saint ». La cessation de nos labeurs est ordonnée, mais ce n'est pas tout. Celui qui s'abstient de tout travail ne devient pas par ce fait un observateur du sabbat, et un héritier de la promesse. Il peut n'accomplir aucun ouvrage durant le jour de Dieu, mais ce n'est que et au mieux une vertu négative. Il doit garder le jour saint. Cela signifie des bontés positives. Pour l'auteur des Hébreux, cela signifie que l'homme doit cesser « ses œuvres, comme Dieu s'était reposé des siennes ». (Hébreux 4.10).

L'homme qui cesse ses propres œuvres, cesse de pécher. Seul un tel homme peut observer le sabbat comme Dieu souhaite qu'il soit observé. Seul celui qui est véritablement saint peut observer le saint sabbat. P. 11 para 4

## LE PREMIER SABBAT - P. 12 PARA 1

Le premier coucher du soleil qu'Adam ait jamais vu était un coucher du soleil du Sabbat. Des milliers d'années ont passé depuis lors, et dix mille couchers du soleil ont témoigné du fait que notre Dieu est un amoureux de la gloire et de la beauté. Les hommes ont été témoins encore et encore du miracle de la nuit qui se change en jour et du jour en nuit, et ils ont admiré la beauté exquise de la scène. Ils ont vu dans le coucher du soleil, la beauté, la terreur, la majesté du Sinaï. Ils ont vu une réplique de Golgotha tandis que les nuages épais se rassemblaient dans un espace clair, mis en gloire. Ils ont vu les cieux baignés dans la séraphique, les beautés merveilleuses du paradis alors que les couleurs harmonieuses changeaient lentement de gloire en gloire, enregistrant dans les cieux une image de l'harmonie et de la beauté inégalée ; et dans l'âme un signe de cette paix qui dépasse la compréhension. Pourtant, avec tout ceci, on peine à croire qu'il y ait eu un coucher du soleil comparable à ce premier coucher du soleil, lorsque Dieu et l'homme, ensemble, ont été témoins de l'inauguration du premier sabbat sur la terre. P. 12 par 2

Dieu aurait pu faire plusieurs choses différemment, Son but dans la création était utilitaire. Lorsque les hommes veulent de la lumière ou des ténèbres, ils allument la lumière ou éteignent la lumière, et l'effet du désir est immédiatement accompli. Dieu aurait pu faire la même chose. Mais Il choisit une autre voie, la manière la plus lente. Le chemin de la beauté et de l'émerveillement. Lentement, Il fait que la lumière s'estompe et l'Artiste céleste montre ce qui peut être fait avec la poussière de la terre, la brume du ciel et la lumière des luminaires qu'Il a nommés, alors qu'Il mélangeait ces ingrédients dans Son laboratoire, et montrait le résultat à l'homme dans le coucher du soleil. Le Dieu qui créa des millions de fleurs inédites, qui plaça la perle dans l'océan et l'améthyste parmi les rochers, doit être un amoureux de la beauté. Tout ce que Dieu fait, Il l'accomplit de la façon la plus exquise et belle. Il n'est pas surprenant qu'il ait demandé à l'homme non seulement de L'adorer en sainteté mais « dans la beauté de la sainteté » (Psaume 29.2). p. 12 para 3

Les hommes ont péché et ont dégradé l'image de Dieu. A cause de la méchanceté des hommes, la terre est en train d'être transformée progressivement, de sa beauté originelle à un capharnaüm de laideur et d'horreur. Mais encore « Les cieux déclarent la gloire de Dieu, et le firmament démontre l'ouvrage de ses mains. Un jour profère une allocution à l'autre jour, et la nuit montre la connaissance à l'autre nuit. Il n'y a ni allocution, ni langage, leur voix ne s'entend pas. Leur alignement s'étend à travers toute la terre, et leurs paroles jusqu'au bout du monde. En eux, il a dressé un tabernacle pour le soleil ». (Psaume 19.1-4). P. 13 para 1

La désolation peut régner sur la terre, la mort peut traquer les autoroutes, mais Dieu parle encore dans et à travers la nature. Les cieux déclarent la gloire de Dieu et les couchers du soleil appellent encore les hommes à adorer le Dieu de beauté, de paix et d'amour. P. 13 para 2

« Le sabbat a été fait pour l'homme » (Marc 2.27). Cependant, il a été fait différemment de la façon dont les autres choses ont été faites. Du reste de la

création il est dit : « Car il a parlé, et cela a été exécuté ; il a commandé, et cela a paru ». (Psaume 33.9). Par la parole divine le monde et les choses qui y sont contenues ont été appelés à l'existence. Mais il n'en fut pas de même pour le sabbat. Dieu n'a pas dit « Qu'il y ait un sabbat », et le sabbat fut. Le sabbat n'a pas été fait en une minute ou par décret divin. Trois actions distinctes de Dieu sont enregistrées comme étant nécessaire pour créer le sabbat. P. 13 para 3

#### **LA PREMIÈRE ÉTAPE – P. 13 PARA 4**

« Et au septième jour Dieu acheva son œuvre qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour, et le sanctifia ; parce qu'en [ce jour] il se reposa de toute son œuvre, laquelle Dieu avait créé et faite ». (Genèse 2.2-3). P. 13 para 5

Premièrement Dieu se reposa. Ce repos était un sujet d'exemple, car comme déjà souligné, Dieu n'était pas fatigué. Pourtant le repos était une condition nécessaire dans la création du sabbat. Puisque le repos de Dieu était pour l'homme un exemple à suivre, il était primordial qu'il se repose aussi longtemps qu'il souhaitait que l'homme se repose, ce qui ne consiste pas qu'à une partie du jour, mais à toute la journée. Désormais, la déclaration est faite que Dieu se reposa non seulement le ou dans le septième jour mais qu' « Il se reposa le septième jour » (Exode 20.11). p. 13 para 6

Si Dieu se reposa le septième jour, comment devons-nous comprendre la déclaration qui dit « le septième jour Dieu acheva son œuvre qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite ». (Genèse 2. 2-3) ? Le récit ne dit-il pas que Dieu acheva son œuvre le sixième jour au lieu du septième ? Nous pensons que non. La déclaration que les cieux et la terre furent achevés en six jours est vraie, et ainsi telle est la déclaration : Dieu acheva Son œuvre le septième jour. Les cieux et la terre étaient en effet finis, mais l'œuvre de Dieu n'était pas achevée. Il devait créer le Sabbat, et ceci Il pouvait le faire seulement le sabbat. Et ainsi Dieu fit durant le sabbat, le sabbat, et Il le créa en se reposant. Cela mettait un terme à Son œuvre. Le sabbat était la touche finale. C'est seulement, lorsqu'Il fit le sabbat que Son œuvre fut accomplie. P. 13 para 7

C'est parfaitement approprié que Dieu ait du finir Son œuvre le septième jour, faisant ainsi le sabbat une partie intégrale de la création, une partie qui ne pouvait pas être détachée ou séparée du repos. Dieu a-t-il terminé Son œuvre le sixième jour ? Certains pourraient penser que le sabbat ne faisait pas partie du plan d'origine de Dieu, et que désormais il pourrait être ignoré. Quiconque croit dans une création achevée doit croire dans le sabbat, et inversement, quiconque ne croit pas dans le sabbat ne croit pas dans une création de Dieu achevée. A ceci l'écrivain des Hébreux fait référence lorsqu'il parle du septième jour, et note que « Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, comme il a dit : Comme j'ai juré dans ma colère : Si jamais ils entrent dans mon repos bien que les œuvres étaient achevées dès la fondation du monde ». (Hébreux 4.3) Dieu termina Son œuvre créatrice le septième jour en faisant le sabbat ce jour là. Le récit biblique dit : « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia » (Genèse 2.3). p. 14 para 1

Dieu n'a pas béni le sabbat en général, ni n'a béni un sabbat, ni même le sabbat, mais le jour du sabbat et ce jour du sabbat est le septième jour. Sans aucun doute, ces déclarations sont très précises et définies pour une raison. Dieu ne voulait pas qu'il y ait une mauvaise compréhension ou de différend au sujet de ce qu'Il avait dit et sur son sens. Il a fait tout ce qui pouvait être fait pour rendre le sujet clair. Il ne pouvait pas être plus spécifique. P. 14 para 2

### **LA SECONDE ETAPE – P. 14 PARA 3**

Nous pouvons comprendre de quelle manière Dieu peut bénir les êtres humains. Nous pouvons même comprendre comment Il peut bénir les animaux et leur donner leurs œuvres à faire en véhiculant les plans de Dieu ; mais comment Dieu peut-Il bénir un jour, une division de temps, ni animé ni inanimé, ni mort ni vivant, une chose sans substance, une conception au lieu d'une réalité ? Le temps qui échappe à toute définition, toute l'humanité est-elle consciente de son existence et de sa réalité ? Comment le temps peut-il être béni et être ainsi une bénédiction pour l'homme ? p. 14 para 4

Bien que le temps et l'espace soient au-delà de la compréhension humaine, chacun aide l'autre dans la compréhension de l'autre. Notre conception de l'espace nous aide à mieux comprendre le temps et comment il est possible à Dieu de bénir le temps. P. 14 para 5

Nous allons à l'église pour adorer Dieu et entrons dans l'édifice qui Lui est consacré. Le bâtiment de l'église est simplement quatre murs entourant une partie de l'espace. L'espace dans les murs n'apparaît pas différemment de l'espace à l'extérieur. Et pourtant là, se trouve une différence. Quelque chose s'est passé. C'est un espace saint, un espace dédié au service de Dieu. Il est présent dans le bâtiment dans le sens où Il n'est pas présent à l'extérieur. Dieu a divisé l'espace dans l'espace - un espace est saint, l'autre ne l'est pas. P. 15 para 1

De même Dieu peut mettre à part un espace où Il choisit de se révéler Lui-même d'une manière particulière, ainsi Dieu peut mettre à part le temps. De ce vaste océan de temps et d'espace, Il choisit une partie et la bénit, et la transforme en un temps béni pour l'homme pour l'utiliser alors qu'Il le dirige. Il semble être le même type de temps que l'autre, mais il ne l'est pas. C'est un temps béni, et il ne doit pas être employé pour des buts ordinaires, si ceux-ci en eux-mêmes peuvent en être dignes. Comme nous ne pouvons pas utiliser une cathédrale dédiée pour les buts d'entreprises ordinaires, ainsi nous ne pouvons pas utiliser le temps saint de Dieu pour des fins communes, cependant aussi légitimes qu'elles puissent paraître. Lorsque les véritables adorateurs de Dieu se rencontrent le sabbat, ils sont trois fois bénis, ils adorent un Dieu saint durant un temps saint et dans un lieu saint. P. 15 para 2

### **LA TROISIÈME ÉTAPE – P.15 PARA 3**

« Dieu bénit le septième jour et le sanctifia ». La sanctification du septième jour est la troisième étape dans la création du sabbat. P. 15 para 4



Genèse 2.3 déclare que Dieu « bénit le septième jour, et le sanctifia ; parce qu'en [ce jour] il se reposa de toute son œuvre, laquelle Dieu avait créé et faite ». Nous notons que la raison donnée pour la bénédiction de Dieu et la sanctification du septième jour est « parce qu'en ce jour Il s'est reposé ». L'homme n'est pas ici mentionné. L'homme n'a pas travaillé, il ne fut pas amené à l'existence en six jours, et n'eut pas l'opportunité de travailler. Mais Dieu travailla. Il travailla en six jours et se reposa le septième jour. Ayant achevé Son labeur et Son repos, Il bénit et sanctifia le sabbat. P. 15 para 5

Il ne peut y avoir aucun but dans la bénédiction de Dieu d'un jour pour Son propre usage. Sa bénédiction et Sa sanctification doivent être une nécessité en faveur de quelqu'un d'autre. Dieu est saint, Il est toujours saint. Il n'est pas plus saint à un certain temps qu'à un autre. Sa sainteté n'admet pas des niveaux. Mais il n'en est pas ainsi des hommes et des lieux. Ils sont saints en proportion de l'intimité développée avec Dieu. P. 15 para 6

Sanctifier selon le dictionnaire Webster, signifie « rendre sacré ou saint, mettre à part pour un service sacré ou pour un usage religieux... sanctifier ». Comme il est impossible de communiquer, de donner des qualités morales aux choses insensées, la sanctification, qui est appliquée au septième jour, doit signifier la même chose que la sanctification dans le cas du tabernacle et de ses meubles : mis à part, dédié à un usage saint. P. 16 para 1

Un édifice religieux est dédié et mis à part pour des fins religieuses, ainsi le sabbat a été dédié, sanctifié et mis à part. La sanctification, bien sûr, fait référence au futur et non pas au passé. La dédicace d'une bâtisse a lieu dans un temps défini, mais son effet est dirigé vers le futur. La consécration d'un pasteur pour une œuvre sacrée de Dieu est une action définie en regardant à son utilité future dans la cause de Dieu. Et ainsi la sanctification du sabbat était un acte tourné vers l'avenir ayant le bien de l'humanité en vue. P. 16 para 2

J'accentue sur la question, qui en effet est évidente par elle-même, pour la raison qu'il y a de ceux qui insistent en disant que la bénédiction et la sanctification du septième jour font référence au sabbat originel, et à ce sabbat uniquement et non pas aux sabbats qui suivent. Une telle déclaration semble vraiment absurde et totalement injustifiée. C'est comme prétendre que la dédicace d'une église, la sanctification d'ustensiles saints, la mise à part d'un homme pour l'œuvre sainte du ministère, sont des actions qui se réfèrent à ce moment particulier uniquement, et immédiatement après deviennent sans effet. P. 16 para 3

#### **LE SABBAT A ÉTÉ FAIT POUR L'HOMME – P. 16 PARA 4**

« Le sabbat a été fait pour l'homme » (Marc 2.27). Il n'a pas été fait pour Dieu ou pour les anges, bons ou mauvais. Il n'a pas été fait pour une catégorie particulière de la race humaine, ni n'a été fait pour les Juifs ou les Gentils, il a été fait pour l'homme, l'humanité, l'ensemble de la race humaine. Adam et Ève représentaient l'ensemble de l'humanité au commencement. Désormais, le sabbat a été fait pour eux, pour leurs enfants et pour les enfants de leurs enfants. C'est seulement de cette façon que l'on peut dire que le sabbat a été fait pour l'homme. P. 16 para 5

Si ce n'était uniquement que le sabbat de la création originale qui avait été béni et sanctifié, il n'y aurait guère de sens à la déclaration disant que le sabbat a été fait pour l'homme, ni qu'il ne pourrait être une bénédiction pour l'homme. Ce serait simplement un fait historique, un point de recul constant dans le temps, toujours plus petit. P. 16 para 6

Une fois Christ et les disciples marchaient dans les champs le jour du sabbat. Les disciples avaient faim et cueillirent le grain ; cet acte était considéré comme légal les autres jours, mais il n'était pas permis par les Pharisiens le jour du sabbat. Toujours en alerte pour trouver quelque chose pour se plaindre de Christ, les Pharisiens allèrent vers Lui immédiatement disant : « Voici, pourquoi font-ils ce que la loi ne permet pas le jour de sabbat ? » (Marc 2.24). P. 16 para 7

Christ ne tarda pas à défendre ce qu'ils avaient fait. Il dit aux Pharisiens que le sabbat avait pour but d'être une bénédiction pour l'humanité non un fardeau ou un joug. La loi permettait de faire le bien le jour du sabbat. Il était permis de servir les besoins de l'humanité, et citant David, il leur dit qu'il était permis de faire ce que les disciples avaient fait. Ensuite, il annonça le véritable principe de l'observation du sabbat. « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (Marc 2.27). A ceci Il ajouta les paroles significatives, « C'est pourquoi le Fils d'homme est le Seigneur aussi du sabbat ». (Marc 2.28). p. 17. Para 1

Christ avait une raison particulière pour se déclarer être le Seigneur du sabbat. Il considérait le sabbat comme un facteur vital dans la religion, diriger sa bonne observation, et se proclamer Lui-même Seigneur du sabbat. Pour lui c'était plus qu'un fait historique. Il le considérait comme une réalité vivante, une institution devant être défendue contre l'intrusion des Pharisiens, une institution dans laquelle Il était le Seigneur ». P. 17 para 2

Le mot hébraïque pour sanctifier est généralement traduit ainsi dans l'Ancien Testament. Il n'existe que peu d'exceptions cependant. Nous remarquons deux d'entre elles alors que nous concluons cette étude. P. 17 para 3

Lorsque les villes de refuge furent choisies comme des lieux dans lesquels un homme pouvait fuir pour échapper à la colère du vengeur de sang, « Et ils assignèrent Kedesh en Galilée » (Josué 20.7). Le mot ici traduit pour « assigner » est le même mot qui est utilisé ailleurs pour « sanctifier », comme l'annotation nous le confirme. P. 17 para 4

L'autre traduction de ce mot est trouvée dans 2 Rois 10.20, où « proclamer » est trouvé. « Proclamez une assemblée solennelle à Baal ». P. 17 para 5

De ces utilisations bibliques du mot nous avons la garantie dans l'affirmation que lorsque Dieu sanctifia le septième jour, Il le mit à part pour un usage saint. Il le désigna comme le sabbat. Il le proclama être un jour saint. Ainsi le Seigneur du sabbat, Christ annonçait qu'Il l'avait fait pour l'homme, pour qu'il lui soit une bénédiction et une aide, pour qu'il lui serve de souvenir de la création et de Son

amour pour l'homme. C'est Son don spécial pour l'humanité, qui en a encore plus besoin que le couple saint dans le jardin d'Eden. P. 17 para 6

## **LE SABBAT AU SINAÏ – P. 18 - PARA 1**

### **LE SABBAT AVANT LE SINAÏ – P.18 – PARA 2**

Lorsque Dieu délivra Son peuple de l'esclavage égyptien et l'amena dans le désert, Il lui fit connaître les conditions selon lesquelles il pouvait bénéficier de Ses bénédictions et de Sa protection continuellement. Dieu déclara : « Si tu écoutes attentivement la voix du SEIGNEUR ton Dieu, et si tu fais ce qui est droit à sa vue, et si tu prêtes l'oreille à ses commandements et si tu gardes tous ses statuts, je ne mettrai sur toi aucune des maladies que j'ai fait venir sur l'Égypte ; car je suis le SEIGNEUR qui te guérit ». (Exode 15.26). Cette promesse lui fut donnée à condition que les enfants d'Israël « prêtent oreille à Ses commandements et gardent tous Ses statuts ». p. 18 para 3

Le pain que le peuple avait apporté avec lui d'Égypte ne dura pas beaucoup de jours, et bientôt il eut faim et commença à murmurer. « Plût à Dieu » dit-il « si nous avions pu mourir par la main du SEIGNEUR dans pays d'Égypte, quand nous étions assis près des potées de chair, et quand nous mangions du pain à satiété ; car vous nous avez amenés dans ce désert, pour faire mourir de faim toute cette assemblée ». (Exode 16.3) Le Seigneur lui répondit rapidement : « Voici, je vais vous faire pleuvoir du ciel du pain, et le peuple sortira, et ils en recueilleront une certaine provision chaque jour, afin que je l'éprouve, pour voir s'il marchera, dans ma loi, ou non ». (Exode 16.4). P. 18 para 4

Moïse appela le peuple et les instruisit. « C'est ce que le SEIGNEUR a dit : Demain est le repos du sabbat saint au SEIGNEUR ; faites cuire ce que vous avez à cuire aujourd'hui, et faites bouillir ce que vous avez à bouillir, et ce qui reste rangez-le pour le garder jusqu'au matin ». (Exode 16.23). Tous les jours les enfants d'Israël devaient rassembler la manne pour un seul jour, mais le sixième jour ils devaient en ramasser une double portion, car Moïse leur avait dit que la manne ne tomberait pas du ciel le jour du sabbat. Le vendredi, ils devaient préparer tout leur repas et le sabbat manger ce qu'ils avaient préparé. P. 18 para 5

Le sabbat, Moïse leur dit : « Mangez-le aujourd'hui ; car aujourd'hui est le sabbat au SEIGNEUR ; aujourd'hui vous n'en trouverez pas dans les champs. Pendant six jours, vous le recueillerez, mais au septième jour, qui est le sabbat, il n'y en aura pas ». (Exode 16.25-26)

En dépit de tout ce que Dieu avait annoncé : « il arriva, qu'au septième jour, quelques-uns du peuple sortirent, pour en recueillir, et ils n'en trouvèrent pas ». (Exode 16.27). Ils avaient eu des directives bien définies. Il ne pouvait y avoir aucun malentendu. Ils savaient ce qu'ils devaient faire et ce qui était attendu d'eux, pourtant, certains « sortirent ... le septième jour pour en recueillir ». « Et le SEIGNEUR dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et mes lois ? Considérez que le SEIGNEUR vous a donné le sabbat, c'est pourquoi il vous donne au sixième jour du pain pour deux jours ;

demeurez chacun chez soi, que personne ne sorte de chez lui le septième jour. Ainsi le peuple se reposa le septième jour ». p. 19 para 2

### **LE SABBAT N'EST PAS UNE NOUVELLE INSTITUTION – P.19 PARA 3**

Le sabbat n'est pas présenté ici comme une nouvelle institution introduite maintenant pour la première fois. Au contraire, le sabbat était bien connu. Ce n'était pas une loi nouvelle pour eux. Dieu leur parle familièrement de la loi et leur fait la promesse de les libérer de la maladie s'ils « prêtent oreille à Ses commandements et garde tous Ses statuts » (Exode 16.26). Cette phraséologie est quasiment la même que celle utilisée pour Abraham plusieurs années auparavant. « Abraham a obéi à ma voix, et a gardé mon ordre, mes commandements, mes statuts et mes lois ». (Genèse 26.5). P.19 para 4

A partir de cela nous savons qu'Abraham connaissait quels étaient les commandements de Dieu, Ses statuts et Ses lois, qu'il les observa et les enseigna à ses enfants pour qu'ils les observent également. (Genèse 18.19) Isaac et Jacob étaient ses fils et ses petits fils, ils avaient respectivement soixante-quinze ans et quinze ans à la mort d'Abraham. C'était Jacob qui plus tard alla en Égypte. Nous savons que les enfants d'Israël lorsqu'ils vivaient en Égypte connaissaient les lois et les statuts du Seigneur, et que lorsque Dieu leur parla au sujet de l'observation de Ses commandements, ils savaient exactement ce qu'Il voulait dire. P. 19 para 5

Ceux qui soutiennent que la loi de Dieu et le sabbat n'étaient pas connus avant Moïse et le Sinaï ne sont pas bien informés. Abraham connaissait les commandements, les statuts et les lois de Dieu et les avaient enseignés à ses enfants. Dieu Lui-même observa le sabbat du septième jour dans le jardin d'Eden. Par conséquent, Adam et Ève connaissaient le sabbat. Et maintenant Dieu décidait d'éprouver Israël pour voir s'il observerait Sa loi ou non. P. 19, para 6

Israël était dans le désert, où il n'y avait aucune possibilité de cultiver la terre ou d'avoir de nombreux troupeaux comme il en avait lorsqu'il était en Égypte. Si la nourriture ne lui était pas donnée d'une façon surnaturelle, il serait mort de faim. Par conséquent Dieu se proposa de le nourrir avec le pain du ciel, et de lui donner un sujet d'étude sur l'observation du sabbat. P. 20 para 1

Dieu fit que la manne tomba durant six jours chaque semaine. Dieu aurait pu laisser la manne tomber du ciel tous les jours s'il l'avait désiré, ou tous les trois jours, ou un seul jour dans la semaine, ou les sept jours de la semaine. Mais Dieu fit le choix que la manne tombe durant six jours et qu'elle ne tombe pas le septième jour. Pour compenser cette perte, Il permit qu'elle tombe deux fois plus le sixième jour par rapport aux autres jours, ainsi les besoins du septième jour seraient couverts. C'était une manière efficace d'enseigner à Israël deux choses importantes : travailler six jours et se reposer le septième jour. P. 20 para 2

Mais Dieu fit plus que cela. Il fit en sorte que la manne se conserve uniquement un seul jour et qu'après elle se gâte. C'était une façon pour que le peuple en recueille suffisamment chaque jour, et ainsi il travaillait durant six jours. Dieu aurait pu s'arranger pour que la manne se conserve durant deux jours ou sept jours ou durant

un plus grand nombre de jours. Mais Il fit qu'elle ne pouvait se conserver qu'une seule journée, Il agit de la sorte dans un but, comme nous l'avons déjà souligné. P. 20 para 3

Mais qu'en était-il durant le sabbat, lorsqu'aucune manne ne tombait du ciel ? Cela permettait que le sabbat soit démarqué des autres jours. Pouvait-Il faire autre chose pour imprimer sur l'esprit du peuple le caractère sacré du sabbat ? Oui, si Dieu pouvait faire en sorte que miraculeusement la manne ne se gâte pas durant le sabbat, ce serait un enseignement supplémentaire concernant l'observation du sabbat. Et ainsi Dieu décida que durant la semaine, Il permettrait que la manne soit bonne uniquement durant vingt-quatre heures, et pour honorer le jour du sabbat, Il permettrait que la manne du vendredi soit comestible également le sabbat. Premièrement, il s'y trouvait une leçon sur le travail durant les six jours. Deuxièmement, un enseignement sur le fait de garder le sabbat saint. P. 20 para 4

Le fait que la manne tombe était aussi une leçon nationale dans l'observation du sabbat en relation avec le septième jour. Si cette leçon avait été déjà donnée une fois, elle aurait eu une signification énorme concernant l'estime de Dieu sur le sabbat. L'avait-Il répété à deux reprises, il n'y aurait aucun doute concernant l'intention de Dieu. L'avait-Il répété semaine après semaine pendant une année, tous pourraient savoir que Dieu voulait enseigner une leçon sur le sabbat à Israël si profondément et complètement qu'Israël ne pourrait jamais l'oublier. Que pourrions-nous dire alors, lorsque cet enseignement a été répété non pas une fois ou deux ou dix fois, mais plus de deux mille fois, car cinquante-deux fois par an durant quarante années ! Si Israël n'avait pas appris la leçon à ce moment, il n'y aurait eu aucune raison de poursuivre cet enseignement. P. 20 para 5

### **LE SABBAT AU SINAÏ – P.21 PARA 1**

Au troisième mois après qu'Israël soit sorti d'Égypte, il alla au désert du Sinaï. Jamais un peuple n'avait vu la puissance de Dieu se manifester de façon aussi saisissante qu'en fut témoin Israël au cours de ces deux mois. Maintenant, il devait être les témoins du point culminant. Le peuple allait entendre Dieu Lui-même parler des cieus. P. 21 para 2

Au moment où Dieu avait convoqué Israël pour le rencontrer, tout le peuple était rassemblé autour de la montagne, laquelle était clôturée de sorte qu'aucun homme ou animal ne puissent involontairement empiéter sur le sol saint. « Et le mont Sinaï était tout en fumée, parce que le SEIGNEUR y était descendu dans le feu ; et sa fumée montait comme la fumée d'une fournaise, et tout le mont tremblait beaucoup. Et comme le son de la trompette se renforçait, et allait de plus en plus fort ; Moïse parlait, et Dieu lui répondait par une voix ». (Exode 19. 18-19) p. 21 para 3

Dieu descendit sur le Mont Sinaï et prononça les dix commandements au peuple, tel que cela est enregistré dans Exode. P. 21 para 4

### **LA LOI DE DIEU – P.21 PARA 5**

« Et Dieu prononça toutes ces paroles, disant ». P. 21 Para 6

« Je suis le SEIGNEUR ton Dieu, qui t'ai sorti du pays d'Égypte, de la maison de servitude ». p. 21 para 7

1. « Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi ». p. 21 para 8

2. « Tu ne te feras pas d'image taillée, ni aucune ressemblance de quoi que ce soit qui est dans le ciel en haut, ni ce qui est sur la terre en bas, ni ce qui est dans l'eau sous la terre ; Tu ne t'inclineras pas devant elles, et tu ne les serviras pas ; car moi, le SEIGNEUR ton Dieu suis, un Dieu jaloux, visitant l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, Et faisant miséricorde envers des milliers de ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements ». p. 21 para 9

3. « Tu ne prendras pas le nom du SEIGNEUR ton Dieu en vain ; car le SEIGNEUR ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris son nom en vain ». P. 21 para 10

4. « Souviens-toi du jour du sabbat, afin de le garder saint. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton travail ; Mais le septième jour est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu ; tu ne feras aucun travail en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes ; Car en six jours le SEIGNEUR a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour ; c'est pourquoi le SEIGNEUR a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié ». P. 21 para 11

5. « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que le SEIGNEUR ton Dieu te donne ». p. 22 para 1

6. « Tu ne tueras pas ». p. 22 para 2

7. « Tu ne commettras pas d'adultère ». p. 22 para 3

8. « Tu ne voleras pas ». p. 22 para 4

9. « Tu ne diras pas de faux témoignage contre ton voisin ». p. 22 para 5

10. « Tu ne convoiteras pas la maison de ton voisin ; tu ne convoiteras pas la femme de ton voisin, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton voisin ». p. 22 para 6

### **LE COMMANDEMENT DU SABBAT – P. 22 PARA 7**

Dans la loi proclamée au Sinaï le commandement du sabbat occupe une place importante. Avant cela, Dieu avait donné à Israël une démonstration visuelle de Sa grande considération du sabbat. En fait, la même semaine où le commandement fut annoncé du Mont Sinaï, la manne tomba copieusement le sixième jour, et le sabbat il n'en tomba pas, un rappel du désir de Dieu concernant le jour du repos. De tous les commandements, c'était le seul qui était souligné, car le sabbat était le jour durant lequel Israël aurait du temps pour instruire ses enfants dans les voies de Dieu. L'observation de ce commandement affecterait l'observation de tous les autres.

C'était le seul et l'unique commandement qui donnait un temps pour la contemplation de Dieu et Ses œuvres. P. 22 para 8

La loi des dix commandements s'applique t-elle à l'ensemble du monde, ou est-elle uniquement applicable à Israël et ne concerne pas les Chrétiens ? C'est une question importante. Il n'existe pas de véritable contestation sur les neuf autres commandements, la question concerne réellement le quatrième. Est-ce que tous les Chrétiens doivent observer le quatrième commandement ? Est-ce un commandement moral ? p. 22 para 9

Cette question sera débattue plus complètement alors que nous considérerons les aspects du sabbat dans le Nouveau Testament, mais il serait bien à ce moment de faire quelques observations générales sur la loi, souvent appelée la loi morale. P. 22 para 10

Les dix commandements ont tous des caractéristiques d'une loi universelle. En fait, je doute que la question de l'universalité de la loi soit toujours soulevée si ce n'est que pour le quatrième commandement. Tous s'accordent que les commandements qui traitent avec le vol, le serment, le meurtre, la convoitise et l'adoration à Dieu sont des commandements moraux, applicables à toutes les catégories de personnes et nationalités d'hommes. Leur application universelle est admise et je ne me sens pas obligé de convaincre un homme à penser autrement. Je considère cette question tranchée. Ce commandement appartient-il à la loi morale et concerne t-il l'ensemble des hommes ? La prépondérance de l'évidence est en faveur du commandement du sabbat, car il est de la même nature que les autres commandements. P. 22 para 11

Le commandement du sabbat est un commandement moral au même niveau que les autres, en fait, il les souligne tous. P. 23 para 1

Le premier des trois commandements traite avec Dieu et Ses adorateurs. Nous ne devons pas avoir d'autres dieux que Dieu. Nous ne devons faire aucune image ou représentation des choses célestes ou terrestres et l'adorer. Nous devons être révérencieux et respectueux et ne pas prendre le nom de Dieu en vain. Ensuite arrive, le commandement sur le sabbat, qui définit le moment durant lequel nous devons adorer Dieu et participer aux choses de l'esprit. Si ce commandement était mis de côté, aucun moment défini pour l'adoration ne serait donné. Dans ce cas les hommes devraient suppléer à cette omission. Si Dieu doit être adoré par Son peuple, s'il doit y avoir un ordre et un système religieux, le temps doit être absolument planifié et donné. Cela fait du sabbat une nécessité. Cette omission du Décalogue serait fatale à la religion. Répétons, si Dieu n'avait pas donné un jour particulier, les hommes auraient dû le faire. Un jour d'adoration appartient à la religion. P. 23 para 2

Nous avons noté ci dessus et souhaité accentuer que le sabbat est le fondement de tous les autres commandements, donnant le temps nécessaire pour la contemplation des devoirs de l'homme envers son Créateur et son prochain. Lorsque nous considérons le plan de Dieu concernant le sabbat, c'est ce jour dont Il se sert pour instruire Ses enfants dans les voies de Dieu. C'est ce jour qu'Il a mis à part pour cette œuvre si importante. Et à moins que ce temps ne soit jalousement respecté, Dieu est privé de l'adoration qui Lui est due. Lorsque nous prenons tout cela en considération, il est clair que non seulement le sabbat a une place dans la loi morale,

non seulement il s'agit d'un commandement moral en lui-même, mais dans un certain sens c'est ce qui lie tous les commandements ensemble, qui relie la terre et le ciel ensemble, qui donne l'unité au sein du peuple de Dieu, et qui place le sceau spirituel sur tous les autres. Que personne ne méprise ou ne rejette le sabbat de Dieu. Que personne ne le néglige. P. 23 para 3



## LE SABBAT DANS L'ANCIEN TESTAMENT – P. 24 PARA 1

Certaines personnes affirment que le sabbat est une institution juive. Elles maintiennent que le sabbat a été donné aux Juifs et qu'il n'est pas pour les Chrétiens. Admettons qu'il fut donné aux Juifs au Mont Sinai, mais il en était ainsi du commandement : « Tu ne voleras pas ». L'un est autant Juif que l'autre. En fait, tous les commandements ont été donnés aux Juifs. Il fut dit aux Juifs de ne pas tuer, de ne pas commettre l'adultère, de ne pas faire de faux témoignages ou de ne pas convoiter. Tous ces commandements sont Juifs, si le sabbat est Juif. Christ aussi fut donné aux Juifs. Il naquit d'une mère juive et fut élevé dans un foyer juif. Les prophètes étaient tous Juifs, les apôtres étaient tous Juifs, l'évangile a été premièrement prêché aux Juifs, chaque livre du Nouveau Testament a été écrit par un Juif. De plus, lorsque nous irons au ciel nous verrons les noms des douze disciples de Christ, des noms Juifs, sur le fondement des pierres de la Nouvelle Jérusalem ; sur les portes de la ville seront inscrits les noms de douze autres Juifs, les douze fils d'Israël. Abraham, Isaac et Jacob, tous des Juifs, et ils seront proéminents dans le royaume et Christ s'assoira sur le trône de Son père David, un Juif. Dans ces circonstances il est préférable que les Chrétiens ne parlent pas avec mépris du sabbat du Seigneur comme étant Juif, comme si c'était un terme de reproche. « Car il n'est pas Juif celui qui l'est extérieurement, et pas d'avantage n'est cette circoncision qui est extérieure en la chair ; Mais est Juif celui qui l'est au-dedans, et la circoncision est celle du cœur, en l'esprit, et non dans la lettre ; duquel [Juif] la louange ne vient pas des hommes, mais de Dieu ». (Romains 2.28-29). P. 24 para 2

« Le sabbat a été fait pour l'homme ». Ces paroles sont toujours appropriées lorsque l'universalité du sabbat est considérée. Elles doivent pour toujours fixer la question du sabbat comme étant uniquement une institution juive. Christ fit le sabbat. Il dit qu'Il l'avait fait pour l'homme. Il sait. Les Juifs sont des hommes ainsi le sabbat a été fait pour eux. Les Chrétiens sont des hommes, ainsi le sabbat a été fait pour eux. Celui qui revendique le titre et le droit d'homme peut savoir que Dieu fit le sabbat pour lui. Le sabbat n'est pas plus pour les Juifs que ne le sont les autres commandements. P. 24 para 3

## L'HISTOIRE D'ÉZÉCHIEL DE L'EXODE – P. 25 PARA 1

Ézéchiél vécut à l'époque du début de la captivité babylonienne. Certaines personnes d'Israël avaient déjà été amenées captives et d'autres suivraient bientôt. C'était à cause de leurs péchés – les mêmes péchés desquels elles avaient été coupables en Égypte et dans le désert. P. 25 para 2

Certains anciens vinrent à Ézéchiél pour s'enquérir du Seigneur. C'était une coutume commune en Israël. Lorsqu'il y avait des sujets pour lesquels une direction particulière sur les instructions de Dieu était nécessaire, les anciens venaient devant le prophète, lui demandant s'il avait une quelconque lumière de la part du Seigneur sur la question. Dans ce cas particulier il n'hésita pas à répondre. « Comme je suis vivant, dit le Seigneur DIEU, je ne vous laisserai pas vous enquérir auprès de moi ». (Ézéchiél 20.3). P. 25 para 3

Le Seigneur procède maintenant à leur dire la raison pour laquelle Il ne se laissera pas enquérir par eux. Cela Le conduit à aller dans les détails au sujet des pères et pourquoi Il ne pouvait pas les aider. La conclusion était qu'Il ne pouvait pas bénir Israël maintenant pour les mêmes raisons pour lesquelles Il ne pouvait pas faire prospérer Israël. P. 25 para 4

Dieu commence l'histoire en relatant l'époque où Israël était dans une servitude cruelle en Égypte et pria pour la délivrance. Comme une condition pour les aider, Dieu à travers Moïse, les appela à ce « que chacun de vous rejette de devant ses yeux les abominations, et ne vous souillez pas avec les idoles de l'Égypte ; je suis le SEIGNEUR, votre Dieu (Ézéchiel 20.7). P.25 para 5

Mais Israël ne voulut pas entendre. Il voulait être délivré, mais pas à un tel prix. Ils se rebellèrent contre Dieu et ne rejetèrent pas leurs idoles. Par conséquent, Dieu décida qu'Il ne les aiderait pas mais qu'Il les punirait dans le pays d'Égypte et les laisserait là-bas. Mais Dieu dans sa miséricorde, et pour Son nom, les prit en pitié et les fit sortir du pays d'Égypte, afin que Son nom « ne soit pas pollué devant les païens » (Ézéchiel 20. 9). P. 25 para 6

Par l'interposition de Dieu, Israël fit l'expérience merveilleuse de la délivrance à la Mer Rouge et vint dans le désert du Sinaï. On pourrait supposer qu'il serait prêt maintenant à se débarrasser de ses idoles et à servir le Seigneur de tout son cœur. Mais il était encore rebelle. Dieu les supporta longtemps et patiemment les instruisit. « Je les fis donc sortir du pays d'Égypte, et les amenai au désert. Et je leur donnai mes statuts et leur montrai mes jugements, lesquels si un homme les accomplit, il vivra par eux. De plus je leur donnai aussi mes sabbats pour être un signe entre moi et eux, afin qu'ils sachent que je suis le SEIGNEUR, qui les sanctifie ». (Ézéchiel 20.10-12). P. 25 para 7

Le sabbat dans sa nature essentielle est un signe de sanctification. Un homme peut être irrespectueux vis à vis de ses parents sans être coupable d'adultère. Il peut convoiter les biens de son prochain et pourtant ne faire aucune image taillée. Il peut avoir de fortes tentations sous un plan et de très petites sous un autre plan. Mais il n'en est pas ainsi avec la violation du sabbat. P. 26 para 1

La violation du commandement du sabbat n'est pas tant le péché, en tant que tel, car il est un symptôme qui révèle une attitude qui touche à tous les commandements. La transgression du sabbat dans sa nature essentielle est un rejet de Dieu, une sorte de rébellion. Ce n'est pas comme tuer ou voler ou commettre l'adultère. Il révèle un état intérieur de désobéissance, une désobéissance est à la base de tout péché. P. 26 para 2

Au contraire, l'obéissance au commandement du sabbat montre une volonté d'esprit qui va au-delà du commandement spécifique dans le cœur de la religion même qui dans son essence est l'obéissance. Par conséquent, l'homme qui garde le sabbat saint fait plus que de garder un des commandements de Dieu. Il se range du côté de l'obéissance et de la loi sans considération de tout motif intérieur, et ainsi est mesuré selon la norme de Dieu, ce qu'un homme doit être. P. 26 para 3

Israël n'a jamais compris ni apprécié le don que Dieu lui a donné dans le sabbat. Tout comme le peuple s'était rebellé contre Dieu en Égypte, ainsi il se rebellait contre Lui dans le désert. Il ne marcha pas dans Ses statuts et ne garda ni Ses lois ni Son sabbat. « Ils méprisèrent mes jugements, lesquels si un homme les accomplit, il vivra par eux, et ils profanèrent extrêmement mes sabbats ». (Ézéchiel 20.13). P. 26 para 4

#### **LA RÉBELLION D'ISRAËL – P. 26 PARA 5**

A deux reprises Israël se rebella. Premièrement en Égypte puis dans le désert. Dieu protesta contre eux, mais ils n'écoutèrent pas, ni ne jetèrent leurs idoles. Ensuite, Il proposa de détruire Israël et de verser Sa « colère sur eux dans le désert et de les consumer ». Mais de nouveau Dieu ne mena pas Son plan à exécution, à cause de Son nom « afin qu'il ne soit pas profané devant les païens, en présence desquels je les avais emmené hors [d'Égypte] ». (Ézéchiel 20.14). Ainsi Dieu les épargna une fois de plus. P. 26 para 6

Cependant, Israël s'éloigna tant de l'idéal de Dieu et de Ses plans, qu'Il prit la résolution de ne pas les amener « dans le pays que Je voulais leur donner... parce qu'ils méprisèrent mes jugements et ne marchèrent pas dans mes statuts, mais profanèrent Mes sabbats » (Ézéchiel 20.15-16). Le résultat de cette décision fit qu'Israël erra dans le désert durant quarante années jusqu'à ce que la génération qui sortit d'Égypte mourut. P. 26 para 7

Ayant agi de cette manière avec leurs pères qu'Il avait fait sortir d'Égypte, Il s'adressait de la sorte maintenant à la jeune génération : « Mais je dis à leurs enfants dans le désert : Ne marchez pas selon les statuts de vos pères, n'observez pas non plus leurs jugements, et ne vous souillez pas non plus avec leurs idoles. Je suis le SEIGNEUR votre Dieu ; marchez selon mes statuts, et gardez mes jugements, et faites-les. Et sanctifiez mes sabbats, et ils seront un signe entre moi et vous, afin que vous sachiez que je suis le SEIGNEUR votre Dieu ». (Ézéchiel 20.18-20). P. 27 para 1

Mais les enfants n'avaient rien appris de l'expérience de leurs pères. « Ils ne marchèrent pas dans Mes statuts, ni ne gardèrent Mes jugements pour les faire, lesquels si l'homme le fait, il vivra par eux ; ils profanèrent Mes sabbats : et je dis que Je répandrai Ma fureur sur eux, et que J'accomplirai Mon courroux contre eux dans le désert ». (Ézéchiel 20.21) – P. 27 para 2

La patience de Dieu est maintenant à bout, et Il proclame qu'Il dispersera Israël « parmi les païens et que je les éparpillerai à travers les pays, Parce qu'ils n'avaient pas exécuté Mes jugements, et qu'ils avaient méprisé Mes statuts, et profané Mes sabbats et que leurs yeux étaient après les idoles de leurs pères ». (Ézéchiel 20.23-24)

#### **UNE LEÇON POUR L'ISRAËL EN CAPTIVITE – P. 27 PARA 4**

Comme noté précédemment, lorsque les anciens vinrent s'enquérir auprès d'Ézéchiel, plusieurs avaient été amenés en captivité à Babylone, et le reste suivrait

prochainement. Ils étaient impatients de connaître la pensée de Dieu, et pour cette raison ils envoyèrent une délégation au prophète pour entendre ce que Dieu avait à dire. Ceci donna au Seigneur une occasion de répéter l'histoire de la délivrance de l'esclavage de leurs pères en Égypte, et leurs expériences en entrant dans la terre promise. P. 27 para 5

Israël était maintenant dans une situation parallèle. De même que ses pères avaient été esclaves en Égypte, le peuple d'Israël était maintenant sur le point d'aller en captivité en Babylone. Comme Dieu avait premièrement délivré Israël d'Égypte, ainsi Israël demandait maintenant à être délivré de Babylone. Les péchés qui affligeaient Israël en Égypte étaient les mêmes que ceux qui affligeaient Israël maintenant. Et les conditions de salut et de délivrance étaient également les mêmes. Ce que Dieu demandait à Israël ancien, Il exigeait la même chose d'Israël actuel. P. 27 para 6

Les accusations que Dieu adressa à Israël peuvent être listées comme telles : P. 27 para 7

1. Les enfants d'Israël ne parvinrent pas à mettre de côté l'abomination et se souillèrent avec les idoles de l'Égypte. Sans aucun doute cela faisait référence aux rites obscènes et malsains de l'adoration phallique impure qui était à ce moment importante en Égypte. P. 27 para 8
2. Ils ne marchèrent pas dans les statuts de Dieu, mais méprisèrent Ses jugements. Ceci fait référence à la rébellion, un état général de répugnance à faire la volonté de Dieu aussi bien qu'une opposition active. P. 27 para 9
3. Ils souillèrent grandement les sabbats de Dieu. Ceci est souligné quatre fois dans Ézéchiel 20.13, 16, 21, 24. En addition, le sabbat est mentionné deux fois comme un signe de sanctification et de connaissance de Dieu. (Ézéchiel 20. 12, 20)

Après que Dieu ait informé les anciens concernant la transgression d'Israël ancien, Il leur dit maintenant, qu'ils ne sont pas mieux que leurs pères et qu'Il ne se laisserait pas enquérir par eux, mais les conduira dans « le désert du peuple » et « les purgera parmi » « les rebelles » et ne le permettra pas d'entrer dans le pays d'Israël. (Ézéchiel 20. 35, 38). Mais, ceux qui se tournent vers le Seigneur, Il les acceptera, et « Je serai sanctifié en vous devant les païens ». (Ézéchiel 20.41). Il pose directement sur les anciens, les prophètes et les prêtres l'échec de l'Israël actuel. « Ses prêtres ont violé ma loi et ont profané mes saintes choses ; ils n'ont fait aucune différence entre le saint et le profane, ni n'ont montré la différence entre le souillé et le pur, et ils ont soustrait leurs yeux de mes sabbats, et je suis profané au milieu d'eux. Ses princes au milieu d'elle sont comme des loups déchirant la proie, pour verser le sang, et pour détruire les âmes, pour obtenir un gain déshonnête. Et ses prophètes les ont enduit de mortier mal lié, ayant des visions fausses, et leur devinant des mensonges, disant : Ainsi dit le Seigneur DIEU, quand le SEIGNEUR n'a pas parlé ». (Ézéchiel 22. 26-28)

Ainsi, d'Ézéchiel nous obtenons un compte rendu clair des raisons pour lesquelles Israël ancien déplut à Dieu. Pourquoi il mourut dans le désert et pourquoi les enfants

d'Israël échouèrent également. Ils avaient abandonné le Seigneur pour les idoles de l'Égypte. Ils avaient refusé de marcher dans les statuts de Dieu. Ils avaient méprisé Ses jugements, et par dessus-tout ils avaient pollué le sabbat, lequel dès le commencement avait été un signe de sanctification de Dieu. P. 28 para 3

#### **LE MESSAGE DE JÉRÉMIE. P. 28 PARA 4**

Israël avait échoué lamentablement à remplir les attentes de Dieu à l'époque de l'exode à la sortie d'Égypte. L'époque arrivait où Il devait faire face à un autre test dans leur esclavage babylonien qui était imminent. Les armées de Nébucadnetsar avaient déjà amené plusieurs personnes en captivité et la belle ville d'Israël serait bientôt dévastée. P. 28 para 5

Encore et encore, Dieu lui avait envoyé à travers les prophètes des messages annonçant que si Israël se tournait vers le Seigneur de tout son cœur et se repentait du mal, l'Éternel lui ferait grâce. Il avait appelé son attention sur le sabbat et sur les grandes et merveilleuses promesses qui lui avaient été données en échange de son obéissance. P. 28 para 6

Écoutez les paroles de Jérémie, l'un des messagers qui s'adressa au peuple avant qu'il ne soit amené en captivité. P. 29 para 1

« Ainsi dit le SEIGNEUR : Prenez garde à vous-mêmes, et ne portez aucun fardeau le jour du sabbat, et n'en faites pas passer par les portes de Jérusalem ; Et ne transportez aucun fardeau hors de vos maisons, le jour du sabbat, et ne faites aucune œuvre, mais sanctifiez le jour du sabbat, comme Je l'ai commandé à vos pères. Mais ils n'ont pas obéi, et ils n'ont pas non plus incliné leur oreille ; mais ils ont rendu leur cou obstiné, pour ne pas entendre et ne pas recevoir d'instruction. Et il arrivera, si vous M'écoutez attentivement, dit le SEIGNEUR, pour ne faire passer aucun fardeau par les portes de cette ville le jour du sabbat, mais pour sanctifier le jour du sabbat, en ne faisant aucune œuvre en celui-ci, Alors entreront par les portes de cette ville, les rois et les princes assis sur le trône de David, montés sur des chariots et sur des chevaux, eux et leurs princes, les hommes de Juda et les habitants de Jérusalem ; et cette ville demeurera à toujours. Et on viendra des villes de Juda et des environs de Jérusalem, et du pays de Benjamin, et de la plaine, et des montagnes et du Sud, pour apporter des offrandes consumées et des sacrifices, et des offrandes de farine et de l'encens, pour apporter aussi des sacrifices de louange à la maison du SEIGNEUR. Mais si vous ne voulez pas M'écouter pour sanctifier le jour du sabbat, et pour ne pas porter de fardeau, et même en entrant par les portes de Jérusalem le jour du sabbat, alors J'allumerai un feu dans ses portes, lequel consumera les palais de Jérusalem, et il ne sera pas éteint ». (Jérémie 17. 21-27). P. 29 para 2

#### **HISTOIRE SUBSEQUENTE – P. 29 PARA 3**

De l'histoire subséquente des Juifs il apparaît que la captivité babylonienne et les remontrances des prophètes à la fin firent quelques impressions sur le peuple. Il semble avoir finalement compris que ses échecs dans l'observation du sabbat ont été la cause de ses calamités depuis les temps anciens. Il lit l'histoire de la protection

de Dieu envers Israël dans le désert, de quelle manière la manne était tombée du ciel durant les quarante années et l'avait enseigné sur le sabbat. Les enfants d'Israël lisent le récit d'Ézéchiël tandis qu'il leur répétait l'histoire des échecs du peuple. Ils lisent l'appel de Jérémie pour qu'ils gardent le sabbat et la bénédiction qui viendrait s'ils agissaient de la sorte. Ils apprennent que cette grandeur nationale n'aurait jamais été la leur s'ils n'avaient pas observé le sabbat, mais s'ils l'observaient des rois et des princes sortiraient d'eux et Jérusalem demeurerait pour toujours. Ils savaient que Dieu agirait exactement comme Il l'avait annoncé, car n'avaient-ils pas été amenés en captivité ? Leur ville et leur temple n'avaient-ils pas été brûlés ? Dieu ne les avait-il pas libéré de la captivité à la fin des soixante-dix ans comme promis ? Dorénavant, ils seront fidèles, ils feront tout ce que Dieu exige d'eux et ils feront particulièrement attention au sabbat. P. 29 para 4

Et prudents ils l'étaient. La captivité babylonienne marque un changement certain en Israël. Plus jamais ils ne retournèrent vers leurs idoles. Plus jamais ils ne firent du sabbat un jour ordinaire. Si c'était aussi important qu'on leur avait dit, ils l'entoureraient de toutes sortes de restrictions. Si leur existence nationale et les bénédictions de Dieu dépendaient de leur fidélité dans l'observation du sabbat, ils le garderaient certainement. P. 30 para 1

L'erreur qu'ils faisaient maintenant était aussi fatale que celle commise auparavant. Ils commencèrent à considérer le sabbat comme un moyen de salut, personnel et national au lieu d'un signe de sanctification. Dieu désirait un peuple saint, et le sabbat devait être le signe cela. Maintenant, ils soulignaient le signe qui pouvait uniquement être de peu de valeur sans une réalité de sainteté l'accompagnant. P. 30 para 2

Christ fit de Son mieux pour rétablir le sabbat auprès d'Israël de la manière dont Il lui avait originellement donné, pour qu'il soit une bénédiction au lieu d'un fardeau. Il n'avait pas besoin d'insister sur la rigueur dans la minutie de l'observation du sabbat, car Israël avait été trop loin dans cette direction. Avec leur nouveau point de vue, le peuple et particulièrement les pharisiens croyaient que Christ avait du relâchement dans l'observation du sabbat. Ils ne comprenaient pas qu'Il essayait de leur montrer son véritable but. Faire le bien, guérir le malade et accomplir des actes de miséricorde le jour du sabbat étaient agréables aux yeux de Dieu, au lieu d'une simple observation mécanique du jour. P. 30 para 3

Ainsi Israël à l'époque de Christ échoua tout aussi complètement que l'avait fait Israël ancien dans la compréhension de la véritable signification du sabbat. Ils échouèrent d'une façon différente, il est vrai, mais l'échec fut total. P.30 para 4

## CHRIST ET LA LOI – P. 31 PARA 1

**P**our plusieurs de Ses contemporains Christ était considéré comme un radical, cela était particulièrement vrai pour les pharisiens, qui suivaient continuellement Ses pas, prêts à saisir n'importe quelle phrase qui sortait de Sa bouche afin qu'ils puissent conspirer contre Lui. Ils le haïssaient, et étaient prêts à faire n'importe quoi pour détruire Son influence sur le peuple, car « la foule le reçut avec joie car tous l'attendaient ». (Luc 8.40) Ils avaient l'espoir qu'ils pourraient trouver l'occasion qu'ils recherchaient sur Sa façon d'observer la loi. Comme les conspirateurs des temps anciens disaient de Daniel : « Nous ne trouverons pas d'occasion contre ce Daniel, à moins que nous n'en trouvions contre lui concernant la loi de son Dieu », ainsi lorsque Christ déclara se tenir sur la loi, Il pouvait fournir l'occasion qu'ils espéraient pour mettre sur Lui les accusations qu'ils étaient soucieux de Le faire porter. P. 31 para 2

Christ n'était jamais neutre ou négatif. Ses déclarations étaient sans équivoque. Elles pouvaient non seulement être comprises mais elles ne pouvaient pas être mal comprises. Il était direct, clair, tranchant, positif et dynamique. Le peuple savait toujours où Il se tenait. Il ne chercha pas à gagner la faveur populaire par la flatterie ou en abaissant les normes. Le péché était le péché pour Lui, et Il l'appelait par ce nom. C'étaient contre ces traits en Christ que les Pharisiens espéraient qu'ils leur seraient aisés de trouver quelques accusations. P. 31 para 3

Les Juifs à l'époque de Christ étaient de grands partisans de la loi. Les Pharisiens, particulièrement, observaient la lettre de la loi et étaient intolérants envers ceux qui ne mesuraient pas leurs exigences d'observance. Ils avaient ajouté plusieurs ordonnances à la loi que Dieu leur donna initialement, et c'était une vie d'étude pour savoir ce qui était exigé. Il était impossible pour le commun du peuple d'avoir cette connaissance exacte et complète. Dorénavant ils étaient incapables d'atteindre la norme établie. Les Pharisiens disaient que : « Mais ce peuple qui ne connaît pas la loi est maudit ». (Jean 7 :49). P. 31 para 4

Dans ces circonstances, il était d'un profond intérêt pour les Juifs, et spécialement pour les Pharisiens, de connaître l'attitude de Jésus envers la loi. En tant qu'enseignant il lui incombait de faire connaître Sa position et de dire ouvertement au peuple où Il se tenait. C'était lors de cette annonce que les pharisiens espéraient le piéger, car ils savaient qu'Il avait un franc-parler et ne pouvait les laisser dans le doute au sujet de Sa position. P. 32 para 1

Jésus ne les déçut pas. Dans Son premier sermon enregistré Il fit connaître Sa position et Il traita de manière exhaustive de la loi. Il prononça neuf bénédictions sur le pauvre, les personnes en deuil, les doux, les affamés et les assoiffés, les miséricordieux, les purs, ceux qui procurent paix, les persécutés, ceux qui sont insultés ensuite Il dit : p. 32 para 2

« Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir. Car en vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi jusqu'à ce que tout ne soit accompli. Quiconque violera l'un de ces plus petits

commandements, et enseignera aux hommes [à faire] ainsi, sera appelé le plus petit dans le royaume du ciel ; mais quiconque [les] pratiquera et les enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume du ciel ». (Matthieu 5.17-19) p. 32 para 3

Jésus savait ce qui était dans les cœurs des hommes et ce qu'ils pensaient. Répondant à leurs pensées inexprimées, Il dit : « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir ». C'était exactement ce que pensaient les Pharisiens. Ne l'avaient-ils pas vu faire la chose sans précédent de chasser les vendeurs et les acheteurs du temple ? Ne l'avaient-ils pas vu faire un fouet avec de petites cordes, renverser les tables et disperser l'argent des changeurs ? N'avait-Il pas parlé du temple comme étant la maison de Son Père ? (Jean 2.13-17) ? S'Il commençait Son œuvre de cette façon, quelle en serait la fin ? Finalement Il était un radical qu'ils surveillaient. Il semblait n'avoir que peu de respect pour les rendez-vous du temple. Essayait-il de détruire la loi et les prophètes ? Avec un vif intérêt tous attendaient Ses déclarations sur la loi. Et maintenant ils l'avaient. Il n'a pas aboli la loi. Il se plaçait sur la loi. Pas même un iota ni un trait de la loi ne devaient être retirés. Il ne l'a détruisait pas, Il l'accomplissait. P. 32 para 4

« Ne pensez pas que Je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; Je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir ». La loi mentionnée ici, d'une manière générale, concerne les écrits de Moïse, mais spécialement la loi morale, les dix commandements, d'où les écrits de Moïse principalement tirent leur nom. Concernant « les prophètes » il s'agit des écrits des prophètes de l'Ancien Testament. P. 32 para 5

Maintenant Jésus choisit deux des dix commandements qui montrent clairement à quelle loi Il faisait référence, et aussi de quelle façon Il accomplit la loi. « Tu ne tueras point ». Il explique, que cela a une signification plus profonde que prendre simplement la vie d'un homme. Celui qui hait son frère s'est engagé dans la première étape dans la transgression. En disant cela, Christ corrige la conception que certains avaient selon laquelle l'observation des commandements était simplement un respect extérieur qui ne touchait pas l'état intérieur du cœur. Il interprète la loi comme étant spirituelle, comme ayant une application dans l'esprit et dans le cœur au lieu d'être une simple règle sur la conduite extérieure. P. 33 para 1

Ceci, il l'accentue de nouveau dans Son interprétation du septième commandement : « Tu ne commettras point d'adultère ». Les hommes peuvent transgresser ce commandement dans leurs pensées aussi bien que par un acte manifeste. P. 33 para 2

A partir de ces interprétations nous sommes sur un terrain sûr lorsque nous maintenons que la loi mentionnée ici dans un sens spécifique et défini se réfère aux Dix Commandements. Jusqu'ici Christ ne détruit pas cette loi, Il la magnifie. Il montre son caractère de grande portée, et annonce que celui qui la transgresse même en pensée « sera en danger du feu de l'enfer ». (Matthieu 5.22). Christ ne laissa aucun doute à l'esprit de quiconque regardant là où Il se tenait « sur la loi ». Il se positionna carrément sur les Dix Commandements, disant que « un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi jusqu'à ce que tout ne soit accompli ». (Matthieu 5.18).

Quiconque transgressera le plus petit des commandements, et enseignera aux hommes de faire ainsi, sera appelé le moindre dans le royaume des cieux, alors que celui qui les observe et les enseigne sera appelé grand par les habitants des cieux ». p. 33 para 3

Il incombe à chaque enseignant de la religion de se déclarer sur la loi. Les hommes ont le droit de savoir si la religion qu'il enseigne a pour fondement la loi et l'ordre ou si elle est l'un de ces mouvements irresponsables qui exigent des privilèges mais évitent les responsabilités. Particulièrement dans ces jours, lorsque l'iniquité règne, la position de tout mouvement religieux sur la question de la loi doit être claire. Christ définit Sa position au début de Sa carrière. Chaque enseignant religieux devrait faire de même. P. 33 para 4

Si les Pharisiens avaient espéré trouver quelques raisons de se plaindre à l'encontre de Christ au sujet de la loi, ils furent déçus. S'ils avaient songé qu'Il était venu pour la détruire, comme semble évident la forme de déclaration de Christ ou de la changer ou de l'abroger, ils avaient mal calculé Son but. Leurs intentions mauvaises étaient frustrées, et ils s'exposèrent. Christ croyait en la loi. Comme les Pharisiens étaient attentifs aux moindres détails, de même Christ, n'omit aucun iota ou un seul trait de la loi. S'ils se tenaient pour la loi et les prophètes, Il faisait de même. Mais dans la conception de la nature de la loi, Christ et les Pharisiens étaient assez largement séparés comme l'est, l'est de l'ouest. Pour les Pharisiens la loi était une série de règles pour diriger le comportement extérieur de l'homme, et par laquelle ils pouvaient juger les autres. Pour Christ la loi était un consolateur spirituel et un ami, un guide et une aide de conscience, un miroir de l'âme, un révélateur de la volonté de Dieu, un proche allié du Saint-Esprit dans son action de convaincre les hommes de péché, de justice et de jugement. P. 33 para 5

Christ ne traita pas la loi comme une acte froid, formel, légal. Pour lui, elle était le chemin de la vie, et non une série d'interdictions. Il croyait, tout comme Paul, que « le commandement... était donné pour avoir la vie » (Romains 7.10). D'un cœur débordant il pouvait dire : « Cela me plaît de faire ta volonté, ô mon Dieu, oui, ta loi est dans mon cœur ». (Psaume 40.8). Il avait inspiré le psalmiste à dire : « C'est pourquoi j'aime tes commandements plus que l'or, oui plus que l'or fin » ; « ta loi est ma satisfaction » ; « Ô combien j'aime ta loi ! C'est ma méditation toute la journée » ; « Tes témoignages sont merveilleux ; c'est pourquoi mon âme les garde » ; « Retirez-vous de moi, vous qui faites le mal ; car Je garderai les commandements de Mon Dieu ». (Psaume 119.127, 174, 97, 129, 115). Cette conception n'était pas un simple sentiment pour Christ, mais une réalité vivante. P. 34 para 1

Si nous acceptons l'interprétation de Jésus de la loi comme la loi d'amour, nous pouvons mieux comprendre la citation de Paul : « L'amour est l'accomplissement de la loi ». (Romains 13.10). Dieu Lui-même est amour. Sa loi est amour. Christ dit : « Si vous gardez Mes commandements, vous demeurerez dans Mon amour ; comme J'ai gardé les commandements de Mon Père, et Je demeure dans Son amour ». (Jean 15.10). « Jésus répondit et lui dit : 'Si un homme m'aime, il gardera mes paroles et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et ferons notre demeure chez lui' ». « Si vous M'aimez, gardez Mes commandements ». (Jean 14.23, 15). P. 34 para 2

### **BESOIN D'UNE NOUVELLE INTERPRETATION – P. 34 PARA 3**

Nous avons besoin d'une nouvelle interprétation de la loi de Dieu. Elle n'est pas comme certains l'appellent, un joug de servitude, elle n'est pas un maître dur, elle n'est pas un lien de restriction. C'est une loi glorieuse de liberté, d'amour, d'orientation amicale. C'est Dieu qui l'a ordonné, elle est une transcription de Son propre caractère, la chose la plus précieuse dans le sanctuaire céleste, le fondement du siège de miséricorde et du plan de la rédemption glorieux. Elle est gardée dans le cœur de Christ, libre de tout mal qui pourrait venir (Psaume 40.8). C'est l'incarnation parfaite de la volonté de Dieu, la règle suprême de la vie. Pourquoi devrait-on y penser légèrement ? Elle reflète le cœur et l'esprit même du Tout Puissant. P. 34 para 4

La loi d'amour est la loi de la vie. Aucun homme qui n'aime pas Dieu ne pourra être sauvé. Mais « Car c'est ici l'amour de Dieu, que nous gardions ses commandements » (1 Jean 5.3). Aucun homme ne peut être sauvé s'il ne connaît pas Dieu. Mais « Celui qui dit : Je le connais, et qui ne garde pas Ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est pas en lui ». (1 Jean 2.4). Aucun homme ne peut être sauvé s'il continue de pécher. Et le « péché est la transgression de la loi (1 Jean 3.4). Si par conséquent, nous sommes sauvés, nous devons aimer Dieu et garder Ses commandements. Si nous disons que nous aimons Dieu, nous devons prouver cet amour de la manière dont Dieu l'exige. Nous devons cesser de transgresser la loi, car « le péché est la transgression de la loi ». A la fin de Son oeuvre sur la terre Christ pouvait dire : « J'ai gardé les commandements de Mon Père, et Je demeure dans Son amour » (Jean 15.10). Si nous Le suivons, nous ne serons pas égarés. P. 35 para 1

Avec à l'esprit la définition de Christ que la loi de Dieu est une loi d'amour, et que sur elle est suspendue toute la loi et les prophètes, nous acceptons Sa déclaration de la loi comme étant le chemin de la vie. Il n'y a pas d'autre chemin. «Celui qui n'aime pas ne connaît pas Dieu, car Dieu est amour » (1 Jean 4.8). « Mais connaître Dieu est la vie éternelle » (Jean 17.3). Si, par conséquent, nous ne connaissons pas Dieu, à moins que nous aimions, et que la connaissance de Dieu est la vie éternelle, et que le seul chemin « nous savons que nous Le connaissons (est), si nous gardons Ses commandements », et que le fait d'observer les commandements, « consiste à aimer Dieu », nous sommes encore fermés à la proposition que la loi de Dieu joue un rôle important dans notre relation avec Dieu. (1 Jean 2.3, 5.3) Seulement au péril de nos âmes nous pouvons la négliger. Tels étaient les enseignements de Jésus, et étant un enseignant de Jésus, c'est aussi l'enseignement de tous ceux qui Le suivent. P. 35 para 2

## Le SABBAT A T-IL ÉTÉ CHANGÉ ? P. 36 PARA 1

**E**n tant que Chrétiens nous sommes quasiment concernés par les enseignements du Christ et des apôtres. Dans l'analyse finale, Christ est notre exemple et notre guide dans tous nos devoirs chrétiens. Christ est le Sauveur de tous les hommes, des Juifs et des Gentils. Il n'existe aucun autre nom dans les cieux ou sur la terre par lequel nous pouvons être sauvés. Bien que Jésus ait vécu en Judée, Son message n'est pas un message pour les Judéens. Son amour et son salut englobent tout le monde. Le suivre est source de vie, Le rejeter est source de mort. Il est venu dans ce monde afin que nous puissions avoir une leçon d'étude d'un christianisme vécu. Il est venu pour être le chemin, la vérité et la vie. Si nous Le suivons, nous ne serons pas égarés. Il n'existe aucune autorité supérieure à celle de Christ. Sa parole est sans appel sur toutes les questions de vie et doctrinales. P.36 para 2

Nous avons déjà discuté de l'attitude de Christ envers la loi. Il a clairement montré qu'Il n'était pas venu pour la détruire, mais pour l'accomplir et la magnifier » (Ésaïe 42.21, Matthieu 5.17-19). Les Juifs et les Pharisiens essayèrent à maintes reprises de le piéger sur la loi et dans Ses propos, mais ils en furent incapables. Dès le commencement de Son ministère, Il clarifia Sa position. Il enseigna qu'aucun iota ou trait de la lettre ne passeront. Il se tint fermement sur la loi et le fit savoir à tous. « Qui de vous me convainc de péché ? » Il lançait un défi (Jean 8.46). Il ne reçut aucune réponse. Christ croyait dans la loi et l'observait. « J'ai gardé les commandements de Mon Père » Il disait « et Je demeure dans Son amour » (Jean 15.19). Ici il ne peut y avoir aucun désaccord sur cela. Quelle était l'attitude de Ses disciples ? P. 36 para 3

Les apôtres prirent la même position que celle de Christ sur la loi. Cela bien évidemment était attendu d'eux. Notez avec quelle indignation Paul repousse l'accusation que la foi annule la loi. « Annulons-nous donc la loi par la foi ? À Dieu ne plaise oui, nous établissons la loi ». (Romains 3.31). Il ne peut y avoir d'autres paroles plus fortes de protestation que celles utilisées par Paul : « A Dieu ne plaise » (*Dieu l'interdit*). L'accusation était si absurde, en désaccord avec tout ce qu'il enseignait et croyait, qu'il éclata dans une protestation véhémement à l'idée de cette pensée même. P. 36 para 4

L'idée que Christ ou les apôtres tenteraient d'annuler la loi de Dieu est si étrange et surprenante qu'il semble impossible que les hommes qui parlent ainsi soient conscients de l'implication de leurs paroles. Abolir la loi ! Abolir les Dix Commandements ! p. 37 para 1

Considérez les commandements. Un chrétien peut-il les regarder et dire qu'ils sont ou qu'ils doivent être abolis ? Est-ce que le commandement : « Tu ne voleras pas » est aboli ? Ou le commandement : « Tu ne commettras pas d'adultères » ? Ou : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face ? » Dieu l'interdit ! Un tel enseignement vient d'en bas et non d'en haut. Que tous les Chrétiens pour toujours bannissent une telle idée de leur esprit. Dieu ne proclama pas la loi du ciel et ne l'annonça pas avec des sanctions sévères pour sa transgression, pour ensuite l'abolir simplement après. Dieu ne posa pas les règles de la conduite de l'homme, puis envoya Son Fils mourir

à cause de la transgression de ces règles par les hommes et immédiatement après annula la loi même qui exigea la mort de Christ. Si la loi devait être annulée, elle aurait été annulée avant que Christ ne meure. Cela lui aurait permis d'éviter l'agonie et la terreur de la croix. Maintenir la validité de la loi assez longtemps pour exiger la peine de mort, et ensuite l'annuler, cela rend la croix sans effet et la mort de Christ un déni de justice. P. 37 para 2

Il est vraiment surprenant, que les enseignants religieux puissent croire en l'abolition de la loi. Qu'est-ce qu'ils veulent dire par cela ? Certainement pas que les hommes sont libres de négliger les commandements de Dieu, que les hommes peuvent voler, tuer et commettre l'adultère en toute impunité. P. 37 para 3

Je pense savoir ce que certains d'entre eux veulent dire. Ils maintiennent que le jour du sabbat a été changé de samedi à dimanche. Ceci, bien sûr, signifie le changement de la loi. Il semble incompatible d'abolir l'un des Dix Commandements et uniquement un seul, donc ils les suppriment tous, et les réadaptent de la façon dont ils pensent que les commandements doivent rester. Ce qui dans ce cas signifie, tous sauf le quatrième. Ainsi, ils réécrivent comme ils pensent que cela devrait être lu. Ils ne croient même pas à l'annulation de l'intégralité du quatrième commandement qui traite d'un jour particulier. Ils soutiennent que le sabbat n'a pas été aboli mais que le septième jour l'a été. P. 37 para 4

Cette position amène la controverse sur la place publique. C'est une question entre le septième et le premier jour de la semaine. La déclaration est que le sabbat a été transféré du septième jour au premier jour, et que Christ fit cela car Il est le maître du sabbat ou que les disciples procédèrent à ce changement. P. 37 para 5

### **LES APOTRES ET LE SABBAT – P. 38 PARA 1**

Considérons la possibilité du changement du sabbat d'un jour à l'autre par les apôtres. P.38 para 2

Une loi publique annoncée ne peut être secrètement annulée. Si un changement dans la loi est souhaité, le changement doit être fait par une autorité aussi grande que celle qui l'a émise, et la nature du changement doit être claire. P. 38 para 3

Dieu Lui-même a ouvert la voie dans l'observation du sabbat du septième jour. Il l'a Lui-même proclamé dans un feu flamboyant du haut de la montagne. Il l'a Lui-même écrite sur des pierres durables. La multitude du peuple de Dieu en avait été témoin et avait entendu la proclamation de la loi et les myriades d'anges avaient été présentes. P. 38 para 4

Aucune de ces conditions n'était réunie à l'époque où le premier jour de la semaine est supposé avoir été institué. Le dimanche vint sans être annoncé, sans être déclaré, sans être remarqué, en tout point dans une annulation de l'institution originale (*le sabbat du septième jour*) et de l'inauguration du sabbat du Seigneur (*le dimanche le premier jour*). Si Dieu a quoique ce soit à faire avec le premier jour de la semaine, nous devons tirer la conclusion qu'Il voulait que le changement soit fait de la façon la plus secrète et inaperçue possible. Car le premier dimanche personne ne



savait qu'un changement avait eu lieu, pas même les disciples, que certains affirment être les auteurs supposés de ce changement ! Ils étaient dans une ignorance totale du repos, ils s'étaient enfermés dans un lieu par crainte des Juifs. (Jean 20.19). P. 38 para 5

Nous ne pouvons voir aucune cohérence dans le fait que Dieu annonça une loi du ciel en présence de millions de personnes de ce monde et des (*autres*) mondes, une loi qui doit juger les vivants et les morts. Il la proclama avec toute la gloire et la majesté à Son commandement, de sorte que la terre et les montagnes tremblèrent, et ensuite Il abolit cette même loi de la façon la plus discrète, en laissant le soin aux hommes de découvrir plusieurs années après ce qu'Il avait fait. Quelqu'un pourrait presque arriver à la conclusion que Dieu avait honte de ce qu'Il avait fait. Au moins nous sommes au clair que les disciples n'ont rien à voir avec cela. Ils ne savaient même pas que Christ était ressuscité. P. 38 para 6

### **CHRIST A-T-IL CHANGÉ LE SABBAT ? P. 38 PARA 7**

Dieu fit tout ce qu'Il pouvait pour magnifier le sabbat du septième jour. Il l'honora en l'observant Lui-même. Il se reposa ce jour, Il le bénit, Il le sanctifia, Il le proclama en gloire sur la montagne. Il ne fit aucune de ces choses pour le premier jour de la semaine le dimanche. P. 38 para 8

Compte tenu du fait que Dieu proclama au monde et aux anges que « le septième jour est le sabbat de l'Éternel » (Exode 20.8-11). En raison du fait que Dieu s'annonça Lui-même comme étant « L'Éternel, Je ne change pas » (Malachie 3.6). Au vu du fait qu'Il déclara être « Le Père des lumières, avec lequel il n'y a ni variation, ni ombre de changement ». (Jacques 1.17). Étant donné qu'Il fit la promesse solennelle qu'Il ne « changerait pas une chose qui est sortie de Ses lèvres », il serait embarrassant pour Dieu d'annoncer qu'en dépit de toutes ces déclarations et promesses, Il entreprit la chose même qu'Il disait qu'Il ne ferait pas. Qu'Il avait changé le jour après avoir fait la promesse qu'Il ne changerait pas ce qui est sorti de Sa bouche. Que le septième jour qu'Il avait béni et avait prononcé saint n'est plus ni béni ni saint, et qu'il ne sera plus connu comme « Mon saint jour », le « saint jour de l'Éternel, honorable » (Ésaïe 58.13). Qu'Il avait supprimé la bénédiction et la sanctification avec lesquelles Il avait premièrement investi le sabbat, et qu'il l'avait rétrogradé à un jour commun. Et bien que les hommes auparavant avaient été punis suite à la profanation du sabbat, maintenant, ils pouvaient travailler autant qu'ils le souhaitaient le septième jour et sans être coupables ? Après une telle déclaration comment Dieu pouvait toujours se déclarer comme Celui qui ne change pas, le « Père des lumières dans lequel il n'y a aucune variation » ou « ombre de changement » ? p. 38 para 9

S'il existait une justification pour Dieu de descendre sur le Mont Sinaï pour annoncer aux hommes les Dix Commandements, par conséquent la même justification existait pour que Dieu descende une seconde fois s'Il désirait modifier Sa loi. Dieu de Sa propre voix proclama la loi et ordonna aux hommes de l'observer. Dieu écrivit les Dix Commandements sur deux tables de pierre et les donna aux hommes, afin qu'ils puissent savoir exactement ce qu'Il disait. Les hommes ont le droit d'attendre que Dieu se tienne sur Sa parole. En toute honnêteté, si Dieu veut modifier les règles de la vie, Il doit demander le retour des deux tables de pierre. Il doit clarifier et citer

définitivement les nouveaux commandements que les hommes doivent désormais observer, et si, un changement du jour du sabbat était dans la contemplation, Il doit indiquer les raisons d'un tel changement comme Il avait à l'origine donné les raisons pour l'observation du sabbat du septième jour. Il doit, à cause de Son nom, donner quelques explications sur la raison pour laquelle Il avait ordonné aux hommes de « se souvenir du jour du sabbat pour le garder saint » et leur demandait maintenant de l'oublier. En toute honnêteté pour Lui-même Il doit rendre cela clair, afin que les hommes ne puissent pas errer. La seule déclaration que les hommes possèdent jusqu'ici, sont les paroles du Sinaï. Les hommes ont le droit d'attendre que Dieu fasse cette annonce jusqu'à ce qu'Il répudie ouvertement l'ancienne déclaration et qu'Il annonce les nouvelles conditions de vie. Le sens d'équité des hommes exige cela, l'ordre de Dieu l'exige plus encore. P. 39 para 1



## LE DIMANCHE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT – P. 40 PARA 1

Le premier jour de la semaine est mentionné huit fois dans le Nouveau Testament, mais aucune fois il n'est appelé le sabbat. Les huit textes se trouvent aux endroits suivants : Matthieu 28.1, Marc 16.1, Luc 24.1, Jean 20.1, Jean 20.19, Actes 20.1, 1 Corinthiens 16.2. P. 40 para 2

### LE PREMIER TEXTE – P. 40 PARA 3

Actes 20.7 enregistre la seule réunion religieuse dans le Nouveau Testament ayant eu lieu le premier jour de la semaine. P. 40.7

« Et le premier jour de la semaine, quand les disciples se sont assemblés pour rompre le pain, Paul prêcha devant eux, devant partir le lendemain, et il prolongea son discours jusqu'à minuit ».

Il existe plusieurs questions qui nous confortent dans ce compte-rendu. Premièrement, quand cette réunion eut-elle lieu ? Le récit montre qu'elle fut tenue le soir, car « il y avait beaucoup de lumière dans la chambre haute », et Paul parla jusqu'à minuit et ensuite il continua « jusqu'au point du jour » (Actes 20.8, 11). La question est de savoir si la réunion s'est tenue le samedi ou le dimanche soir. Comme on le sait, la Bible, calcule le jour d'un coucher du soleil à un autre, tandis que le monde actuel le calcule de minuit à minuit. Lorsque la Bible parle du premier jour de la semaine, cela signifie à partir du coucher du soleil du samedi jusqu'au coucher du soleil du dimanche. Normalement une réunion tenue le soir du premier jour de la semaine signifierait qu'elle a eu lieu le samedi soir, mais il y a des indications qui n'étaient pas toujours mentionnées. P. 40 para 6

Dans le cas particulier que nous considérons, les commentateurs sont presque tous divisés, certains disant que la réunion se passa le samedi soir, d'autres le dimanche soir. Nous sommes enclins à accepter l'une ou l'autre vue, quant à notre but cela ne fait que peu de différence. Nous laissons cette question au lecteur de décider, à lui de décider pour lui-même selon ce qu'il pense être le mieux. P. 40 para 7

Était-ce la convocation d'une réunion particulière parce que Paul était sur le point de partir pour un long voyage, et que c'était la dernière opportunité qu'il aurait de se réunir avec eux avant que le bateau ne lève l'ancre ? Les faits semblent être en faveur de cela. C'était inhabituel en ces jours là d'organiser des réunions le soir, sauf à l'époque de la persécution, car il était dangereux d'être à l'extérieur quand il faisait nuit. Mais aussi, les portes de la ville étaient fermées au coucher du soleil et une personne qui vivait en dehors de la ville ne pouvait assister à une telle réunion. Par conséquent, nous sommes enclins à croire que c'était une réunion inhabituelle. P. 41 para 1

Il doit être noté que le compte rendu de la réunion ne révèle rien concernant le sabbat. Cela aurait été simple pour Luc d'introduire un mot, précisant que cette réunion avait lieu le sabbat. Cela est significatif s'il ne l'a pas fait. Il semble clair que la raison pour laquelle la réunion a été mentionnée dans la Bible est le fait qu'un miracle ait été réalisé. Un homme mort avait été ramené à la vie et Luc a noté cet

événement inhabituel. Ce n'est pas souvent qu'un tel événement se produisait et Luc l'a enregistré. (Actes 20.9-10). P. 41 para 2

Il existe d'autres questions qui demandent à être considérées. Si la réunion avait été tenue un samedi soir, ce qui pour plusieurs personnes, semble plus probable, Paul avait donc un long voyage à faire le dimanche. Paul aurait-il entrepris un tel voyage le jour du nouveau sabbat ? Luc qui est l'auteur du livre des Actes, aussi bien que du troisième évangile, en rapportant les événements de la crucifixion et de la résurrection de Christ, mentionne le fait que les femmes ne tentèrent pas d'embaumer le corps de Jésus, le sabbat, mais « se reposèrent le jour du sabbat » et que ce repos était « selon le commandement ». L'époque de la rédaction du livre de Luc et d'Actes n'est pas trop éloignée. Est-il concevable qu'il n'aurait pas fait fidèlement le récit d'un changement aussi radical du samedi au dimanche ? Un tel changement a-t-il eu lieu ? Si cette réunion particulière s'était tenue le samedi soir, Paul aurait commencé son voyage de dix-huit miles au point du jour, à l'aube pour se rendre à son bateau. Ce ne serait guère une introduction de bon augure du sabbat du premier jour de la semaine, tant pour l'église que les lecteurs du Nouveau Testament. P. 41 para 3

Si d'autre part, cette réunion s'était tenue le dimanche soir, alors elle n'avait pas eu lieu du tout le premier jour de la semaine, car le premier jour se terminait au coucher du soleil du dimanche soir, et cette réunion s'était tenue plus tard que le coucher du soleil. Si nous admettons que minuit est le commencement d'une nouvelle journée selon nos calculs actuels, nous serions encore en difficulté, car la réunion dura jusqu'au lundi matin, et le pain avait été rompu après minuit. P. 41 para 4

À partir du récit de la réunion nous apprenons ce qui suit : p. 42 para 1

La réunion était une réunion spéciale, organisée parce que Paul était sur le point de partir pour un voyage et voulait rompre le pain avec l'Église une fois de plus avant son départ. P. 42 par 2

La réunion a été enregistrée par Luc en raison de la restauration du jeune homme qui était tombé et était mort. P. 42 para 3

Il n'y a pas de grande théologie ou d'autre enjeu, et le sermon de Paul n'a pas été conservé, ce qui aurait été fait s'il avait été d'une importance rare. P. 42 para 4

Cette dernière considération excluait que la réunion ou le sermon avaient quelque chose à voir avec le sujet du sabbat. Luc, qui était un historien fidèle et avait « une compréhension parfaite de toutes ces choses depuis la toute première » (Luc 1.3), aurait rapidement détecté une variation de la procédure habituelle. P. 42 para 5

Cette réunion du soir, si elle avait été en relation avec la question du sabbat aurait présenté une occasion excellente pour l'historien Luc, d'enregistrer tous nouveaux développements dans l'enseignement depuis les jours de Christ. Le fait qu'il ait fait le récit d'une réunion qui s'était tenue le premier jour de la semaine, couplée avec le fait qu'il a omis ostensiblement toute mention de cela comme étant une réunion de sabbat tenue en l'honneur du dimanche, est la preuve concluante qu'il ne la

considérerait pas en relation avec le sabbat. Nous croyons que l'inspiration a volontairement enregistré une réunion se tenant le premier jour de la semaine pour donner l'opportunité au lecteur attentif de noter que Dieu ne reconnaît pas le premier jour comme le sabbat. P. 42 para 6

Comme noté, c'est le seul texte dans le Nouveau Testament qui enregistre une réunion religieuse tenue le premier jour de la semaine. Nous n'avons rien trouvé qui le relie même à distance avec le sabbat. Il n'y a aucune mention de ce jour comme un jour saint ou d'une observation de ce jour. Maintenant nous considérerons le deuxième texte. P.42 para 7

## **LE DEUXIEME TEXTE – P. 42 PARA 8**

Ce texte est enregistré dans 1 Corinthiens 16.1-2. « Concernant la collecte [qui se fait] pour les saints, faites comme j'en ai donné l'ordre aux églises de Galatie. Chaque premier jour de la semaine, que chacun de vous (*mette dans le magasin*) mette à part, selon la prospérité que Dieu lui accordera, afin qu'il n'y ait pas de collectes quand je viendrai ». P. 42 para 9

Ici, Paul exhorte les saints à mettre à part le premier jour de la semaine une somme proportionnelle correspondant à la prospérité accordée des mains de Dieu. Il avait commandé la même chose aux autres églises de Galatie. P. 42 para 10

Certains ont pensé que cela faisait référence à une collecte qui devait être faite dans les églises le dimanche, et que Paul donnait des instructions concernant la manière dont cela devait être réalisé. Cependant, Il doit être noté que ni l'église ni la réunion ne sont mentionnées. Chaque homme doit mettre (*par lui*) « dans le magasin ». « Par lui » signifie de « lui-même » ou « à la maison » comme cela est aussi traduit. « Dans le magasin » signifie qu'il doit le conserver jusqu'à ce qu'on le lui réclame. P. 42 para 11

Paul savait la valeur du don systématique. Il faisait une collecte pour les saints pauvres, et il savait qu'à moins que le peuple mette un peu de côté chaque semaine, il n'y aurait pas beaucoup à ramasser quand le moment serait venu. P. 43 para 1

Ceux qui utilisent ce conseil de Paul comme un argument pour la sainteté du dimanche – une utilisation curieuse en effet – commettent plusieurs erreurs. P. 43 para 2

Ils ne parviennent pas à noter que ce n'est pas une collecte publique. P. 43 para 3

Ils ne parviennent pas à noter que cela ne parle pas d'un service d'église. P. 43 para 4

Ils ne parviennent pas à noter que cet argent ne doit pas être donné dans une collecte pour être prise là mais cette collecte doit être gardée « dans le magasin » jusqu'au moment où on la réclamera. P. 43 para 5

Ils ne parviennent pas à voir que ces fonds qui sont mis à part sont faits « par lui » ce qui signifie par chaque individu, à la maison, non pas dans l'église, non pas en groupe, mais par lui-même. P.43 para 6

Ils échouent à comprendre que le don de chacun doit être proportionnel à la prospérité dont Dieu l'a béni, et que cela appelle à un calcul hebdomadaire, pour déterminer le revenu, et une mise à part hebdomadaire selon le montant du revenu. Cela pourrait être vu dans certains cas comme une comptabilité considérable, qu'il serait inapproprié de faire le jour du sabbat (*le samedi*), mais que Paul considère être un bon travail à réaliser le dimanche. P. 43 para 7

D'une lecture attentive du conseil de Paul dans le texte résulte la conviction que le texte constitue un argument pour le caractère saint du sabbat du septième jour et un argument fort contre la sainteté du dimanche. P. 43 para 8

### **LE TROISIEME TEXTE – P. 43 PARA 9**

Ce texte est trouvé dans Matthieu 28.1 : « À la fin du sabbat, à l'aube du premier jour de la semaine, Marie Madeleine et l'autre Marie vinrent pour voir le tombeau ». La version révisée (RV) donne ce rendu : « Maintenant, tard le jour du sabbat, alors que l'aube commençait le premier jour de la semaine, Marie Madeleine et l'autre Marie vinrent voir le sépulcre ». P. 43 para 10

Ils se trouvent des différences d'opinion parmi les traducteurs concernant le rendu correct de ce texte, mais pour notre but nous sommes enclins à accepter l'une et l'autre traduction donnée ci-dessus. Le texte mentionne deux jours. L'un est appelé le sabbat et l'autre est nommé le premier jour de la semaine. Il est dit que le sabbat arrive avant le premier jour, et est distingué définitivement de lui. Il n'y a aucun mélange ou confusion de jour, et aucun changement du jour du sabbat n'est suggéré. Nous sommes simplement informé qu'à la fin du sabbat, alors que commençait à poindre l'aube du premier jour de la semaine, Marie Madeleine et l'autre Marie vinrent au sépulcre. P. 43 para 11

Il est intéressant de noter ce que ce texte dit et aussi ce qu'il ne dit pas. L'évangile de Matthieu a été écrit environ trente années après la mort de Christ. Mais à cette époque le Saint-Esprit avait grandement le temps d'imprimer dans le cœur des disciples principaux qu'un nouveau sabbat était arrivé à l'existence, si tel était effectivement le cas. Ce serait plus approprié si certaines références de ce fait supposé, avaient été faites par Matthieu lorsqu'il mentionne la résurrection. Il aurait été plus facile de faire des remarques qui indiquaient que l'ancien sabbat avait été remplacé par le nouveau et il échoue à saisir l'opportunité d'introduire un mot pour le dimanche. P. 44 para 1

### **LE QUATRIEME ET CINQUIEME TEXTE – P. 44 PARA 2**

Le quatrième texte se lit comme suit : « Et après que le sabbat soit passé, Marie Madeleine, Marie, la mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des aromates afin qu'elles puissent aller l'embaumer. Et très tôt le matin du premier jour de la semaine,

elles vinrent au sépulcre, au lever du soleil ». (Marc 16.1-2) À ceci nous devrions ajouter le cinquième texte qui se trouve dans le même chapitre : « Maintenant lorsque Jésus fut ressuscité très tôt le premier jour de la semaine, Il apparut d'abord à Marie Madeleine, de laquelle il avait chassé sept diables ». (Marc 16.9). P. 44 para 3

Le verset neuf fait référence au même premier jour mentionné au verset deux. Il cite que Jésus apparut premièrement à Marie Madeleine lorsqu'il ressuscita le premier jour de la semaine. Il ne déclare pas que le premier jour de la semaine est le sabbat, il affirme simplement que ce jour Christ rencontra Marie Madeleine. P. 44 para 4

Le verset deux déclara que les femmes mentionnées dans le verset un, vinrent au sépulcre le premier jour de la semaine lorsque le soleil se levait. Il nous est dit qu'elles vinrent pour oindre le Sauveur, et amenèrent des aromates dans ce but. La déclaration est aussi faite que « le sabbat était passé » lorsqu'elles commencèrent leurs courses. P. 44 para 5

De nouveau nous avons les deux jours côte à côte, le sabbat et le premier jour de la semaine. Il nous est dit que le sabbat est le jour qui précède le premier jour de la semaine, et que lorsque le premier jour arrive, le sabbat est passé. Nous notons de nouveau que l'inspiration parlant à travers Marc comme elle le fit à travers Matthieu, trente années après la résurrection, appelle le septième jour le sabbat et que le seul nom donné au dimanche est le premier jour de la semaine. P. 44 para 6

Nous suggérons de nouveau qu'il aurait été simple pour l'écrivain inspiré de placer un mot pour le dimanche en ce passage particulier. Le fait qu'il ne parvint pas à le faire est significatif. Nous suggérons plus que si l'écrivain inspiré ne souhaita pas exalter le dimanche, il aurait pu rester neutre ou silencieux sur la question. Mais il ne le fit pas. Il nous dit que le jour avant dimanche, c'est le septième jour, c'est le sabbat. Cela revient à introduire un bon mot pour le sabbat. Mais il fait plus que cela. Il nous dit que les femmes travaillèrent le dimanche ce qu'elles ne feraient pas durant le sabbat, aussi important qu'était ce travail. Ceci est plus que de la neutralité. Il favorise le sabbat. P. 45 para 1

Le texte fait le contraste nettement entre le sabbat et le dimanche. Il dit en effet : « Ne travaille pas le jour du sabbat. Garde ce jour saint. Accompli ton travail les autres jours. Cependant, aussi légitime que cela peut sembler de travailler le sabbat ne le fais pas. Le Dieu qui conserva la manne, de sorte qu'elle ne se gâte pas, peut préserver également le corps de la corruption. Souviens toi du jour du sabbat pour le garder saint ». P. 45 para 2

### **LE SIXIEME TEXTE – P. 45 PARA 3**

Le sixième texte est trouvé dans Luc 24.1. « Or, le premier jour de la semaine, très tôt le matin, elles vinrent au sépulcre, apportant les aromates qu'elles avaient préparés, ainsi que quelques autres avec elles ». P. 45 para 4

C'est le même événement relaté par les autres évangélistes, avec quelques informations supplémentaires. Les versets précédents disent : « Et c'était le jour de la préparation, et le sabbat approchait. Et les femmes aussi, qui étaient venues avec

lui de Galilée suivirent, et regardèrent le sépulcre, et comment son corps [y] était placé. Et elles retournèrent, et préparèrent des aromates et des baumes ; et elles se reposèrent le jour du sabbat, selon le commandement ». (Luc 24. 54-56). P. 45 para 5

Nous apprenons de cela que le jour de la préparation qui est le vendredi, Christ fut crucifié, et qu'il mourut alors que le sabbat avançait (avant le sabbat). Nous apprenons également, que les femmes ce même vendredi préparèrent les aromates pour L'oindre, et que le jour suivant, le samedi, elles se reposèrent « selon le commandement ». Si nous prenons ces versets en lien avec Luc 24.1, nous trouvons que trois jours sont en considération. Le jour de la préparation, le sabbat et le premier jour de la semaine. Il nous est dit que les femmes travaillèrent deux de ces jours, mais que le sabbat elles se reposèrent. P. 45 para 6

Il n'y a rien dans ces textes qui dit ou qui suggère que le dimanche est le sabbat. Au contraire, la différence entre le sabbat est faite d'une manière très distincte et claire. Les femmes travaillèrent le jour de la préparation, le vendredi. Le samedi elle ne travaillèrent pas, elles se reposèrent et elles firent cela, « selon le commandement ». Le dimanche elles apportèrent leurs matériels pour oindre leur Seigneur. Cela fait un contraste définitif entre les deux jours, et met l'accent sur le fait que le jour qui vient entre le vendredi et le dimanche est « le jour du sabbat selon le commandement ». Cela, en effet, fait que le samedi est le sabbat de l'Éternel. Rien n'est dit sur la sainteté du dimanche. La seule mention est que le dimanche les femmes vinrent avec le matériel, prêtes à réaliser leur tâche. P. 46 para 1

## **LE SEPTIÈME ET HUITIÈME TEXTES – P. 46 PARA 2**

Ces deux textes sont trouvés dans Jean 20.1 et Jean 20.19 « Le premier jour de la semaine, Marie Madeleine vint de bonne heure au sépulcre quand il faisait encore sombre, et [elle] vit [que] la pierre avait été ôtée du sépulcre ». « Puis le soir de ce même jour, le premier jour de la semaine, tandis que les portes [du lieu] où les disciples étaient assemblés, étaient fermées, par crainte des Juifs, Jésus vint, et se tint au milieu d'eux, et leur dit : La Paix soit avec vous ». P. 46 Para 3

Le premier de ce texte répète ce que les autres évangélistes ont dit, et semble n'ajouter rien de nouveau ou de différent. Le premier jour est mentionné, mais rien n'est dit sur sa nature comme étant le sabbat. Il fait simplement le récit que Marie Madeleine vint de bonne heure le premier jour de la semaine au tombeau, cette même déclaration est faite par les autres évangélistes. P. 46 para 4

Le deuxième texte mentionne que les disciples étaient assemblés ce « même jour le soir, étant le premier jour de la semaine » qui est dimanche soir. Il ne nous est pas dit le but de leur rassemblement. Les portes étaient fermées, par peur des Juifs ». p. 46 para 5

À ce moment les disciples étaient dans l'ignorance de la résurrection de Jésus. À cause de cette ignorance nous savons qu'ils n'étaient pas assemblés pour célébrer la résurrection. Bien qu'ils savaient que Christ n'était plus dans la tombe, ils ne pouvaient simplement pas croire qu'il était ressuscité. Nous savons aussi qu'ils

n'étaient pas assemblés pour célébrer un nouveau sabbat en commémoration de la résurrection, pour la raison juste citée, car ils ne savaient pas que Christ était ressuscité. Tous ce que nous savons est qu'ils étaient assemblés et qu'ils avaient peur des Juifs et avaient verrouillé les portes. P. 46 para 6

Il n'est pas facile de comprendre comment certains peuvent voir dans ce compte rendu un argument pour le caractère sacré du dimanche. Mais l'inspiration savait que le temps viendrait où les hommes saisiraient toute paille pour les soutenir dans leur prétention pour un sabbat du premier jour de la semaine. Comme une question de précision historique, il était nécessaire de faire un rapport sur la réunion car c'en était une très importante, et l'inspiration doit relater la vérité. Mais dans ce cas l'inspiration prit une précaution particulière pour qu'il n'y ait aucun malentendu, aucune mauvaise compréhension. Dieu savait que la déclaration disant que les disciples étaient assemblés le dimanche soir serait interprétée par certains comme signifiant que c'était une réunion religieuse pour célébrer la résurrection, ou le dimanche ou quelque chose. Ainsi l'inspiration dit clairement que les disciples n'étaient pas réunis pour célébrer la résurrection ou célébrer le dimanche. Ils étaient assemblés par crainte des Juifs et non pas dans le but de célébrer quoi que ce soit. P. 46 Para 7

### **RÉSUMÉ – P. 47 PARA 1**

Nous avons maintenant considéré chaque texte dans le Nouveau Testament qui mentionne le premier jour de la semaine. Au lieu de les trouver favorables au premier jour de la semaine comme étant le sabbat, nous trouvons en eux la preuve forte pour le sabbat du septième jour. Nous résumons l'enseignement de l'inspiration comme suit : P. 47 para 2

Lorsque l'inspiration trouve nécessaire de mentionner le premier jour, elle prend le soin d'opposer ce jour au sabbat. L'inspiration aurait pu utiliser ces opportunités pour nous dire que, désormais le premier jour devait être le sabbat. Elle ne le fait pas. P. 47 para 3

L'inspiration aurait pu mentionner le premier jour de la semaine sans le mettre en contraste avec le sabbat. Mais elle rend volontairement le contraste important. P. 47 para 4

L'inspiration aurait pu faire référence au septième jour sans l'appeler le sabbat. Elle aurait pu l'appeler le jour précédent le premier jour de la semaine, évitant ainsi de l'appeler le sabbat et rendant en même temps le dimanche important. Mais elle ne fait rien de la sorte. P. 47 Para 5

L'inspiration aurait pu éviter de citer que le jour qui vient entre vendredi et dimanche est le sabbat selon le commandement, mais elle ne fait rien pour essayer d'éviter cela. Elle rend ce point très important. P. 47 para 6

L'inspiration aurait pu enregistrer la réunion du dimanche soir sans mentionner que les disciples avaient verrouillé les portes par crainte des Juifs. Si cela avait été omis, l'impression aurait pu être laissée que c'était une sorte de réunion de célébration. Comme cela l'est maintenant, il nous est dit qu'ils ne croyaient pas en la résurrection

de Christ et que bien sûr, cela gâche toute idée d'utiliser ce texte en faveur du caractère saint du dimanche. P. 47 para 7

Par conséquent, je maintiens que ces références au sujet du premier jour de la semaine dans le Nouveau Testament ont été introduites là par Dieu Lui-même dans le but particulier d'affirmer que le septième jour est le sabbat de la nouvelle dispensation et que le premier jour ne l'est pas. P. 47 para 8

Il se trouve un autre texte qui peut-être pourrait être considéré dans cette relation, bien qu'il ne parle pas du premier jour de la semaine. C'est la citation trouvée dans Apocalypse 1.10 : « J'étais en l'Esprit, le jour du Seigneur ». Certains croient que cela fait référence au dimanche. P. 48 para 1

Il peut être déclaré avec confiance que nulle part dans la Bible, que ce soit dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, le premier jour de la semaine n'a jamais été appelé le jour du Seigneur, ni qu'il est rattaché en aucune façon avec lui. Il n'existe qu'un seul jour du Seigneur et c'est le jour que Dieu appelle « Mon saint jour » ou le sabbat du quatrième commandement. (Ésaïe 58.13, Exode 20.8-11). P. 48 para 2

Jean était « sur l'île... nommée Patmos, à cause de la parole de Dieu et du témoignage de Jésus-Christ » (Apocalypse 1.9). En tant que prisonnier, il pouvait avoir été envoyé pour travailler dans les mines de cuivre de l'île, où il y avait de nombreuses personnes y travaillant en tant qu'esclaves et prisonniers. Probablement, en raison de son âge, il ne fut pas exigé de lui de travailler. En plusieurs événements, le jour du Seigneur, le jour béni qu'il avait si souvent apprécié avec le Maître, le septième jour de la semaine, Dieu se révéla à Jean, et lui donna ces visions qui ont été étudiées par les enfants de Dieu depuis lors. P. 48 para 3

Comme cité ici, il n'existe aucun fondement biblique pour qualifier le dimanche « le jour du Seigneur ». Une telle prétention repose sur des fondements non bibliques qu'aucun protestant véritable ne peut accepter. Je laisse là ce cas. P. 48 para 4



## **CERTAINES REPONSES AUX QUESTIONS – P. 49 PARA 1**

### **DOCTRINES DE CATECHISME ? P. 49 PARA 2**

### **LA LOI A T-ELLE ETE ABROGEE ? P. 49 PARA 3**

La question de savoir si la loi a été abrogée a déjà été résolue partiellement. Existe-t-il une déclaration de la bouche de Christ qui répond Lui-même à la question ? C'est important, cela doit être clair pour tous de savoir si la loi a été abrogée ou modifiée, car nous sommes vides ou n'avons aucun argument fondé sur une loi annulée. Si d'autre part, la loi n'a pas été modifiée, même dans le plus petit détail, nous avons donc toutes les raisons de mettre l'accent sur les Dix Commandements et de les considérer comme liés ensemble. Par conséquent, nous demandons à Christ : La loi des Dix Commandements a-t-elle été abrogée ou modifiée ? P. 49 para 4

La réponse arrive directement : « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir. Car en vérité je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera pas de la loi jusqu'à ce que tout ne soit accompli. Quiconque violera l'un de ces plus petits commandements, et enseignera aux hommes [à faire] ainsi, sera appelé le plus petit dans le royaume du ciel ; mais quiconque [les] pratiquera et les enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume du ciel ». (Matthieu 5.17-19). P. 49 para 5

Ces paroles sont familières. Elles sont compréhensibles. Ici, Christ nous dit que pas un seul iota ou un seul trait de lettre, pas la plus petite parole ou lettre, n'a été modifiée. Les mots ne pourraient rendre cela plus clair. P. 49 para 6

Les apôtres approuvent ces propos. Nous citons Paul, Jean et Jacques. P. 49 para 7

« Annulons-nous donc la loi par la foi ? À Dieu ne plaise oui, nous établissons la loi ». (Romains 3.31). P. 49 para 8

« Et il est la propitiation pour nos péchés ; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour les péchés du monde entier. Et par ceci nous savons que nous le connaissons, si nous gardons ses commandements » (1 Jean 2.2-3). P. 49 para 9

« Par ceci nous savons que nous aimons les enfants de Dieu, quand nous aimons Dieu, et gardons ses commandements. Car c'est ici l'amour de Dieu, que nous gardions ses commandements ; et ses commandements ne sont pas pénibles ». (1 Jean 5.2-3). P. 50 para 1

« Mais celui qui aura plongé son regard dans la loi parfaite, [celle] de liberté, et qui continue en elle, n'étant pas un auditeur oublieux, mais un exécuteur d'œuvre, cet homme sera béni dans son action ». (Jacques 1.25) – p. 50 para 2

« Si vous accomplissez la loi royale, selon l'écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien ; Mais si vous faites distinction de personnes, vous commettez un péché, et êtes convaincus par la loi comme transgresseurs. Car

quiconque gardera toute la loi, et cependant trébuchera en un seul *point*, il est coupable de tous. Car celui qui a dit : Tu ne commettras pas d'adultère, a dit aussi : Tu ne tueras pas. Or si tu ne commets pas d'adultère, mais que tu tués, tu es un transgresseur de la loi. Ainsi parlez et ainsi agissez comme ceux qui seront jugés par la loi de [la] liberté ». (Jacques 2.8-12). P. 50, para 3

À partir de cela, il est clair que les apôtres n'avaient aucune idée d'un quelconque changement de la loi ; ils se tenaient là où Christ s'était tenu. P. 50 para 4

### **LE DROIT DE CHANGER LE SABBAT – P. 50 PARA 5**

Voici la deuxième question que nous considérerons : Dieu savait-il qu'une puissance devait se lever et qu'elle proclamerait le droit de changer les commandements de Dieu ? Si oui, Dieu ne devrait-Il pas avertir Son peuple ; n'aurait-Il pas du dire quelque chose à ce propos dans la Bible, afin que nous puissions savoir qu'Il n'a pas été pris par surprise mais savait que cela devait arriver et avait prévu cela ? P.50 para 6

Répondre à cette question signifie « Dieu connaît-Il le futur ? Et Il savait les déclarations de la Papauté visant à changer la loi de Dieu. Une autre réponse est que Dieu a révélé ce plan audacieux dans la Bible, bien avant que Christ ne vienne dans ce monde. P. 50 para 7

Premièrement, peut-être que nous devrions établir la question : est-ce que l'Église Catholique Romaine fit la déclaration qu'elle a le pouvoir de changer la loi de Dieu et en particulier, le droit de changer le jour du sabbat ? Ceci, bien sûr, est une revendication énorme mais une revendication blasphématoire. Nous avons noté précédemment que Christ dit qu'Il est le Seigneur du sabbat, indiquant clairement par là qu'Il nie le droit à quiconque de toucher au sabbat. Il savait qu'il s'élèverait des hommes qui déclareraient avoir le pouvoir de changer les ordonnances de Dieu. En disant qu' « Il est le Seigneur du sabbat », Il prive tout homme le droit d'y toucher d'aucune façon. P. 50 para 8

Il n'existe probablement aucun témoignage plus convaincant concernant la culpabilité d'une personne que la confession de la personne impliquée. En obtenant une telle confession, il ne doit y avoir bien entendu aucune contrainte, ce doit être un acte libre, qui n'a pas été provoqué par ou sous la contrainte. Si une personne qui avait l'utilisation de ses facultés est accusée d'un crime, et de sa propre volonté confesse sa responsabilité dans la transgression, toutes les raisons sont réunies pour accepter la véracité de son témoignage. P. 50 para 9

Par conséquent, nous allons poser la question à l'Église Catholique Romaine, certaines questions bien précises ou plutôt et mieux nous laisserons l'église poser ses propres questions et y répondre. P. 51 para 1

### **LES DÉCLARATIONS DE LA PAPAUTÉ – P. 51 PARA 2**

« Question : Quel est le jour du sabbat ? » p. 51 para 3

« Réponse : Samedi est le jour du sabbat ». P. 51 para 4

« Question : Pourquoi observons-nous le dimanche à la place du samedi ? » p. 51 para 5

« Réponse : Nous observons le dimanche au lieu du samedi parce que l'Église Catholique (lors du concile de Laodicée en l'an 336 après JC) a transféré la solennité du samedi au dimanche » - *Révérend Peter Geiermann, C.S.S.R., The Convert's Catechism of Catholic Doctrine (1946)*. P. 50 – P.51 para 6

« Question : L'Église (Catholique) a-t-elle le pouvoir d'apporter des modifications dans les commandements de Dieu ? ». P. 51 para 7

« Réponse : -- ... À la place du septième jour, et d'autres fêtes désignées dans l'Ancienne loi, l'Église a prescrit les dimanches et les jours saints pour être mis à part pour l'adoration à Dieu ; et nous sommes obligés de garder ceux-ci par suite du commandement de Dieu, à la place de l'ancien sabbat ». *RT. Révérend Dr Challoner, Catholic Christian Instructed, p. 211*. P. 51 para 8

« Ensuite, nous catholiques, avons précisément la même autorité pour garder le dimanche saint, au lieu du samedi, comme nous avons pour chaque autre article de notre crédo, à savoir, l'autorité de 'l'église du Dieu vivant, le pilier et fondement de la vérité' (1 Timothée 3.15). Alors que vous qui êtes Protestants n'avez aucune autorité pour faire cela, car il n'existe aucune autorité pour cela dans la Bible, et vous ne permettrez pas qu'il puisse y avoir une autorité pour cela nulle part ailleurs. Vous et nous en fait, suivons la tradition à ce sujet, mais nous la suivons, croyant qu'elle doit être une partie de la parole de Dieu, et l'Église doit être son gardien et son interprète désignée divinement. Vous la suivez et la dénoncez tout le temps comme un guide faillible et perfide qui souvent 'rend les commandements sans effet' ». *A Question for all Bible Christians* » - *Clifton Tracts, vol 4, p. 15*. P. 51 para 9

« Question : Avez-vous une autre façon de prouver que l'Église a le pouvoir d'instituer les fêtes de précepte ? » P. 51 para 10

« Réponse : Si elle n'avait pas eu un tel pouvoir, elle n'aurait pas pu faire ce quelle a fait, ce avec quoi tous les théologiens modernes s'accordent. Elle ne pourrait pas substituer l'observation du dimanche, le premier jour de la semaine pour l'observation du samedi le septième jour, un changement pour lequel il n'existe aucune autorité scripturaire ». *Reverend Stephen Keenan, A Doctrinal Catechism (1851) p. 174*. P. 52 para 1

« Question : Par qui a-t-il été changé ? » p. 52 para 2

« Réponse : les gouverneurs de l'Église, les apôtres, qui le gardèrent également. Par St Jean qui était ravi en esprit le Jour du Seigneur (qui était le dimanche). Apocalypse 1.1. P. 52 para 3

« Question : Comment prouvez-vous que l'Église a le pouvoir d'ordonner des fêtes et des jours saints ? ». P. 52 para 4

« Réponse : Par l'acte même de modifier le sabbat au dimanche, ce que les Protestants permettent, et par conséquent ils se contredisent eux-mêmes, en observant de façon stricte le dimanche, et en brisant (*ou en ne respectant pas*) la plupart des autres fêtes ordonnées par la même Église. P. 52 para 5

« Question : Comment prouvez-vous cela ? » P. 52 para 6

« Réponse : Parce qu'en observant le dimanche, ils reconnaissent le pouvoir de l'Église d'ordonner des fêtes et de les commander sous le péché, et en n'observant pas le repos (des fêtes) qu'elle a ordonné, de nouveau ils nient en fait le même pouvoir ». *Révérénd Henry Tuberville, D.D (R.C.), An Abridgment of the Christian Doctrine P.58*) P. 52 para 7

Comment un Protestant répondra t-il à ce défi ? P. 52 para 8

« Vous me direz que ce samedi était le sabbat des Juifs, mais le sabbat chrétien a été changé au dimanche ! Mais par qui ? Qui a l'autorité de changer un commandement exprimé par le Dieu Tout Puissant ? Lorsque Dieu a parlé en disant : « Tu garderas saint le septième jour », « qui pourrait oser dire : Non. Tu peux travailler et faire toute sorte d'entreprise mondaine le septième jour ». Mais tu garderas saint le premier jour à la place ? C'est une question très importante à laquelle je ne sais pas comment vous pouvez répondre. P. 52 para 9

« Vous êtes un Protestant, et vous professer aller par la Bible et la Bible seule, et pourtant sur un sujet aussi important que l'observation d'un jour sur les sept comme étant un jour saint, vous allez contre le trait clair de la lettre de la Bible et placez un autre jour à la place de ce jour que la Bible a ordonné. Le commandement de garder saint le septième jour est l'un des dix commandements. Vous croyez que les neuf autres sont toujours en vigueur. Qui vous a donné l'autorité de piétiner le quatrième ? Si vous êtes cohérent avec vos propres principes, si vous suivez réellement la Bible et la Bible seule, vous devez être capable de produire une portion du Nouveau Testament dans lequel ce quatrième commandement est expressément modifié ». *Library of Christian Doctrine : Why don't you keep holy the sabbath day ? (R.C.) PP.3-4.* P. 52 para 10

Ces déclarations reconnues de sources catholiques sont suffisantes pour prouver le point fait, que l'Église Catholique Romaine non seulement affirme avoir changé la loi de Dieu au sujet du commandement du sabbat, mais est fière de l'avoir fait, et déclare que cela a été fait par l'autorité divine. L'Église reproche aux Protestants de garder le premier jour de la semaine pour lequel il n'existe aucune autorité scripturaire mais seulement l'édit de l'Église Catholique, tandis que les Protestants prétendent accepter la Bible et la Bible seule. P. 53 para 1

Que disent les Protestants ? P. 53 para 2

A ce stade il pourrait être intéressant d'écouter ce que les dénominations protestantes ont à dire sur cette question. Reconnaisent-elles la situation telle que présentée par l'Église Catholique Romaine ? Connaissent-elles les affirmations faites

et les reconnaissent-elles ? Dès la Réforme protestante, ceci a été incorporé dans la Confession d'Augsburg : P. 53 para 3

« Ils (les Catholiques) allèguent que le sabbat a été changé au dimanche, le jour du Seigneur, contrairement au décalogue, tel qu'il apparaît ; il y a t-il un quelconque exemple aussi vanté du changement du jour du sabbat. Grande, disent-ils, est la puissance et l'autorité de l'Église, depuis qu'elle a renoncé à l'un des dix commandements ». *Augsburg Confession, Art. 28*. P. 53 para 4

Nous allons maintenant ajouter des citations d'écrivains qui appartiennent aux différentes dénominations. Ils présentent tous le même témoignage. P. 53 para 5

« Il est assez clair que, nous pouvons passer le dimanche rigidement ou avec dévotion, nous observons le sabbat... Le sabbat a été fondé sur un commandement particulier et divin. Nous ne pouvons plaider aucun commandement sur l'obligation d'observer le dimanche... Il n'existe aucune phrase dans le Nouveau Testament pour suggérer que nous encourions une quelconque peine en violant la sainteté supposé du dimanche ». *R.W. Dale, M.A. (Congregationalist). The Ten Commandments (1871) pp. 106-107*. P. 53 para 6

« Il n'existe aucun mot, aucune allusion dans le Nouveau Testament sur l'abstention du travail le dimanche... Dans le repos du dimanche aucune loi divine n'entre... L'observation du « mercredi des cendres » ou du « carême » est debout exactement sur le même pied que celui de l'observation du dimanche ». *Cannon Eytton (Church Of England), The Ten Commandments (1894), PP. 62, 63, 65*. P. 53 para 7

« Et où nous dit-on dans les Écritures que nous devons garder le premier jour ? Il nous est demandé de garder le septième jour, mais nulle part il nous est ordonné d'observer le premier jour... La raison pour laquelle nous gardons saint le premier jour de la semaine au lieu du septième jour est la même raison pour lesquelles nous observons plusieurs autres choses, non pas à cause de la Bible, mais parce que l'Église, l'a prescrit ». *Révérénd Isaac Williams, B.D. (Church of England), Plain Sermons on the Catechism (1882), vol 1, PP. 334, 336*. P. 53 para 8

« Il est impossible d'extorquer un tel sens des paroles du commandement, voyant la raison pour laquelle le commandement en lui-même avait été donné à l'origine, à savoir, comme un mémorial du repos de Dieu à la création du monde. Il ne peut être transféré du septième jour au premier jour. N'importe quel nouveau commandement ne peut non plus être substitué à sa place, la résurrection de notre Seigneur ou autre chose, sans la sanction d'un divin commandement ». « *The Christian Doctrine, book 2 chap 7, In prose Works of John Milton (1853), vol 5 p. 70*. P. 54 para 1

« Car si nous devons par l'évangile réguler le moment de notre adoration publique par les prescriptions du décalogue, il serait beaucoup plus sûr d'observer le septième jour, selon le commandement explicite de Dieu, que sur l'autorité de simples conjectures humaines pour adopter le premier jour ». *John Milton, A Treatise on Christian Doctrine, cited in Robert Cox, The Literature Of The Sabbath Question (1865), vol 2, p. 54*. P. 54 para 2

« Je conçois que la célébration de cette fête (Pâque) a été instituée par la même

autorité qui a changé le sabbat Juif au jour du Seigneur ou dimanche, car on ne pourra pas trouver dans les Écritures l'endroit où le samedi a été libéré de l'observation, ou changé au dimanche. Par conséquent, ce doit être l'autorité de l'Église qui le modifia et institua l'autre. Ainsi mon opinion est, que ceux qui n'observeront pas cette fête (Pâque) peuvent également retourner à l'observation du samedi, et refuser le dimanche hebdomadaire ». *Extract from the Query to the Parliament Commissioners by King Charles II, April 23, 1647; cited in Robert Cox, Sabbath Laws and Sabbath Duties (1853), p. 333. p. 54, Para. 3,*

Ces témoignages s'accordent tous avec le fait qu'il n'existe aucune autorité scripturaire dans le changement du sabbat. Ils s'accordent aussi avec la Bible sur ce point, ainsi nous acceptons leur témoignage comme concluant. P. 54 para 4

## LE SIGNE ET LE SCEAU DE DIEU – P. 55 PARA 1

### LE SABBAT UN SIGNE DE SANCTIFICATION – P. 55 PARA 2

Le sabbat n'est pas simplement un mémorial qui nous ramène à la création. C'est aussi un signe de la puissance vitale de l'accomplissement actuel – un signe de la puissance de Dieu dans la transformation des vies, un signe de sainteté, de sanctification. P. 55 para 3

Dieu dit : « De plus je leur donnai aussi mes sabbats pour être un signe entre moi et eux, afin qu'ils sachent que je suis le SEIGNEUR, qui les sanctifie ». (Ézéchiel 20.12). « Et sanctifiez mes sabbats, et ils seront un signe entre moi et vous, afin que vous sachiez que je suis le SEIGNEUR votre Dieu ». « Certes, vous garderez mes sabbats ; car c'est un signe entre moi et vous, dans toutes vos générations, afin que vous sachiez que je suis le SEIGNEUR, qui vous sanctifie ». (Exode 31.13) Ces textes connectent définitivement le sabbat et la sanctification. L'un est un signe de l'autre. P. 55 para 4

Certains pourraient se demander quelle est la connexion qu'il peut y avoir entre le sabbat et le Saint-Esprit, entre la sanctification et le l'observation d'un jour. Comment le sabbat peut-il être un signe que le Seigneur « vous sanctifie » ? Considérons cela. P. 55 para 5

La sanctification est la puissance de Dieu dans la vie individuelle ; si elle est appliquée, l'être entier devient consacré à Dieu et à Son service. C'est une vie dirigée par l'Esprit sous le contrôle absolu de Dieu, parfaitement consacrée et soumise. Elle englobe un désir intense de communion avec Dieu, une soif après les parvis de l'Éternel, une faim après la parole divine qui est dévorante. Christ l'exprima en ces mots : « Le zèle de ta maison, m'a dévoré » (Jean 2.17). P. 55 para 6

Une telle vie n'est pas un accident, ni n'est produite par l'effort ou le désir de l'homme. Elle vient de Dieu, qui agit en vous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir. Lorsque Dieu a achevé Son œuvre en nous, lorsqu'Il a reproduit en nous sa propre image dans l'âme, Il place Son sceau d'approbation sur la vie consacrée. «Celui qui nous établit avec vous en Christ, et [qui] nous a oints, c'est Dieu, qui aussi

nous a scellés, et [nous] a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs ». (2 Corinthiens 1. 21-22). Ceux qui sont ainsi scellés, sont « scellés du Saint-Esprit de la promesse », « scellés pour le jour de la rédemption » (Éphésiens 1.13 – Éphésiens 4.30). Le sabbat est le signe de cette sanctification. « C'est un signe entre moi et vous, dans toutes vos générations, afin que vous sachiez que je suis le SEIGNEUR, qui vous sanctifie ». (Exode 31.13). C'est le sceau d'approbation de Dieu, imprimé sur le cœur par l'Esprit de Dieu. P. 55 para 7

Car le Sabbat doit être un signe de la sanctification, il doit bien sûr inclure plus que la simple abstinence du travail un certain jour. Il est dans un sens vital, vrai, qu'aucun homme non régénéré ne peut garder le sabbat saint. Il peut cesser ses devoirs ordinaires, il peut même être présent au service divin, mais cela ne lui garantit pas d'entrer dans le repos de Dieu. Seul un Chrétien peut faire cela. Seulement « Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos » (Hébreux 4.3). Désormais, seul celui qui est lui-même saint, peut garder le sabbat saint. La véritable observation du sabbat, est un service spirituel qui peut être rendu uniquement par une personne remplie de l'Esprit. P. 56 para 1

Dieu prend connaissance des pensées et des intentions du cœur aussi bien que de l'apparence extérieure. Comme le baptême suppose une préparation et une condition spirituelles, à moins qu'il devienne simplement la purification des souillures de la chair, ainsi la véritable observation du sabbat suppose une préparation et une condition spirituelles, à moins que le sabbat devienne un jour d'indolence et d'inactivité inutile. Qu'il soit toujours gardé clairement à l'esprit que l'observation du sabbat n'est pas premièrement le repos du corps. Au contraire, dans de nombreux cas, il exige une plus grande fatigue physique que celle exigée les autres jours. P. 56 para 2

Garder le sabbat saint signifie entrer dans le repos, le repos de Dieu. « Car celui qui est entré dans son repos s'est aussi reposé de ses œuvres, comme Dieu s'était reposé des siennes ». (Hébreux 4.10) Dieu ne se reposa pas parce qu'Il était fatigué. « Le Dieu d'éternité, le SEIGNEUR, le Créateur des bouts de la terre, ne défaille pas, ni ne se fatigue ? (Ésaïe 40.28). « Dieu se reposa le septième jour de toutes ses œuvres » (Hébreux 4.4). Même lorsqu'Adam se reposa avec Dieu ce premier sabbat, son repos n'était pas exigé en raison d'une fatigue physique. C'était premièrement un repos avec Dieu, une expérience spirituelle, un jour de communion et d'instruction. P. 56 para 3

Ces considérations montrent clairement que la véritable observation du sabbat implique une consécration à Dieu. Le sabbat est un morceau du ciel transféré sur cette terre. C'est un petit échantillon de ce que le ciel sera. L'homme qui le garde comme Dieu l'aurait observé, doit être en paix avec Dieu. Ce n'est pas uniquement son corps qui doit se reposer, mais toute son âme ; son corps et son esprit doivent pour ce jour être utilisés au service de Dieu et tout le mondain doit être exclu. P. 56 para 4

L'esprit est la dernière chose sur laquelle nous obtiendrons probablement un contrôle total. La plupart des Chrétiens peuvent contrôler leur corps et ses désirs, certains à un niveau élevé et d'autres à un niveau moindre. Certains peuvent contrôler leur langue et leur humeur, bien que de nombreuses personnes ne parviennent pas à

faire cela. Il s'en trouve peu, ou aucun qui n'aient atteint la norme établie par l'apôtre Paul, qui considère la puissance de Dieu suffisante « pour la démolition des forteresses, abattant les imaginations et toute chose élevée qui s'exalte contre la connaissance de Dieu, et amenant toute pensée captive à l'obéissance de Christ » (2 Corinthiens 10.4-5). P. 57 para 1

Ce n'est pas une chose légère que d'amener nos pensées en captivité. Qui ne s'est jamais surpris à l'église à penser à des choses tout à fait sans rapport avec le culte ? Il est possible pour une personne d'assister au service du culte le sabbat, mais le véritable moi, son cœur, son esprit et ses pensées sont loin. Cela demande un contrôle énorme, plus grand que ce qui est possible pour un être humain, quelque force qu'il puisse avoir, de contrôler son esprit. Pourtant, l'observation du sabbat qui n'inclut pas le cœur et l'esprit n'est pas l'observation du sabbat dans le sens le plus élevé. P. 57 Para 2

Dans la perplexité nous pouvons tous demander : « Comment cette forme d'observation du sabbat peut être apportée » ? N'est-ce pas un principe impossible ? A cela il peut être répondu que nous avons été probablement satisfaits avec un trop faible niveau en ce qui concerne l'observation du sabbat. Certains pensent qu'il suffit pour eux d'aller à l'église le sabbat matin, et lorsqu'ils ont fait cela, ils se sentent libres de faire comme bon leur semble le reste de ce jour. D'autres personnes sont plus consciencieuses. Elles ne profaneront pas ce jour par des voyages inutiles et du tourisme, ou en dormant durant les heures précieuses de ce jour. Malgré cela, elles s'aperçoivent que leur esprit vagabonde, et qu'il n'y a dans leur âme que peu du sabbat. Parfois, leur esprit part et doit être rappelé, mais même avec les meilleures intentions, elles sont incapables d'amener leurs pensées captives à Christ. L'observation du sabbat dans son sens le plus élevé inclut un esprit qui reste sur Dieu, un esprit qui observe le sabbat aussi bien que le corps. P. 57 para 3

Exercer l'esprit de sorte qu'il reste sur Dieu est l'un des objectifs du sabbat. C'est un jour qui doit être utilisé dans l'exercice de la piété, en communion avec Dieu, en pratiquant la présence de Dieu. L'homme qui parvient à cela, qui observe réellement le sabbat avec tout ce qu'il a en lui, a atteint le but que Dieu a établi pour lui. Il est sanctifié, il a atteint la norme de Dieu. Dieu peut mettre Son sceau d'approbation sur lui, placer Son nom sur son front, et le présenter au monde comme un produit fini de ce que le Christianisme peut faire pour un homme. Un tel homme a utilisé le sabbat pour son but initial, il a accompli pour lui ce que Dieu avait à l'esprit. Il est devenu le signe et le sceau de la sanctification et il appartient à Dieu. P. 57 para 4

« De plus je leur donnai aussi mes sabbats pour être un signe entre moi et eux, afin qu'ils sachent que je suis le SEIGNEUR, qui les sanctifie ». (Ézéchiél 20.12). Tandis que les hommes durant le sabbat sont instruits dans la justice quand ils assistent au culte, Dieu s'approche plus près gracieusement ce jour là, plus que tout autre jour, alors que les péchés leur sont révélés pour qu'ils puissent y renoncer ; comme la sainteté est maintenue devant eux comme une réalisation possible, comme la conviction vient à eux que l'observation du sabbat doit inclure le cœur, l'esprit et l'âme aussi bien que le corps, comme se lève soudainement la pensée que chaque pensée doit être amenée en captivité à Christ, comme la norme est constamment élevée, alors les hommes crient à Dieu pour de l'aide, et ils commencent à réaliser

l'influence formidable que l'observation du sabbat a sur le Christianisme. Bientôt ils réalisent à quel point la sanctification est étroitement liée au sabbat, et comment le sabbat peut être un signe afin qu'ils puissent savoir que le Seigneur est Celui qui les sanctifie. L'observation du sabbat et la sanctification deviennent des mots synonymes pour eux, car ils réalisent que seul un homme sanctifié est en mesure d'observer le sabbat comme Dieu l'aurait gardé. P. 58 para 1

Nous avons souligné l'aspect spirituel du sabbat, et que c'est un signe entre Dieu et Son peuple, mais d'un autre point de vue le sabbat est un signe pour le monde. Entre Dieu et Son peuple le sabbat est un signe de sanctification, entre le peuple de Dieu et le monde, le sabbat est un signe de séparation, une marque de distinction entre ceux qui obéissent à Dieu, qui sont sortis du monde pour entrer dans le repos céleste, et ceux qui sont négligents et désobéissants. Tout comme Dieu utilisa le sabbat autrefois pour « les éprouver pour voir s'il marchera, dans ma loi, ou non ». (Exode 16.4) de la même manière Dieu utilise le sabbat maintenant. Cela devient évident à partir d'une étude sur la dernière église telle qu'elle est caractérisée dans le livre de l'Apocalypse. P. 58 para 2

### **La Dernière Église – p. 58 para 3**

Le quatrième chapitre de l'Apocalypse montre un peuple qui est debout avec l'Agneau sur le Mont Sion. Il est sans faute, il est totalement consacré à Dieu, il suit l'Agneau partout où Il va (Apocalypse 14.1-4). Ces mêmes gens sont mentionnés dans le chapitre 7 comme ayant été scellés du sceau du Dieu vivant sur leur front, et dans le chapitre 14 ils sont vus avec le nom du Père écrit là. (Apocalypse 7.1-4). Évidemment il y a une relation étroite entre le nom du Père et le sceau. P. 58 para 4

Le Saint-Esprit est étroitement connecté avec le sceau de Dieu. « Vous avez été scellés du saint Esprit de la promesse » (Éphésiens 1.13). « Et n'attristez pas le saint Esprit de Dieu, par lequel vous êtes scellés pour le jour de la rédemption ». (Éphésiens 4.30) p. 59 para 1

Il est à noter que dans ces passages il n'est pas dit que le Saint-Esprit est le sceau, ils affirment que l'Esprit est le moyen que Dieu utilise pour imprimer le sceau. Nous sommes scellés avec et par l'Esprit de Dieu. P. 59 para 2

Le nom grec traduit par « sceau » et son verbe ont dans leur racine la signification de l'idée de « clôturer » « inclure », dans le but d'une protection contre l'appropriation illicite, de garder en sécurité, de préserver. Ainsi lorsqu'un sceau est attaché à un document, il sert à protéger ce document de toute falsification, il l'entoure, il atteste de son authenticité, et le rend exempt de fraude. Un sceau est aussi un signe d'approbation, une attestation de la vérité et de l'authenticité, une marque de l'autorité et de la propriété ». P. 59 para 3

« Car [c'est lui que] Dieu le Père a marqué de son sceau ». (Jean 6.27) Ici Christ parle de lui-même. Il déclare qu'il a été scellé par le Père. Nous comprenons que cela signifie que Christ a l'approbation du Père, que tout ce que le Fils a fait le Père en fut satisfait et trouva Son plaisir en Lui, il a approuvé l'œuvre de Christ. P. 59 para 4

De cette manière nous comprenons que les 144 000 mentionnés dans l'Apocalypse ont l'approbation du Père. Ils sont scellés du sceau du Dieu vivant. Ils ont le nom du Père sur leur front. Ils sont approuvés de Lui. Ils sont sans faute. Ils gardent les commandements de Dieu (Apocalypse 14.12). P. 59 para 5

### **LES COMMANDEMENTS DE DIEU – P. 59 PARA 6**

Cette dernière expression est prise du livre de l'Apocalypse, et décrit de façon exacte ce qui est nécessaire de nos jours. Tout le texte : « Ici est la patience des saints ; ici sont ceux qui gardent les commandements de Dieu, et la foi de Jésus ». (Apocalypse 14.12). Dans ceci, l'évangile complet est révélé. Examinons la déclaration. P. 59 para 7

« Ici est la patience des saints ». Le mot « saints » est le même mot qui à d'autres endroits est traduit par « saint », le mot grec « hagios ». Il est utilisé dans des expressions telles que « Père Saint », « Saint enfant Jésus », « le temple de Dieu est saint », « saint et sans défaut », « vous présentez saint et irréprochable », « Celui qui vous appelle est saint », « hommes saints de Dieu parlaient », « saint est son nom ». (Jean 17.11, Actes 4.27, 1 Corinthiens 3.17, Éphésiens 5. 27, Colossiens 1.22, 1 Pierre 1.15, 2 Pierre 1.21, Luc 1.49). Par conséquent, nous sommes en sécurité en croyant que ceux dont il est ici question sont des saints dans le sens véritable du terme, qu'ils sont sanctifiés et saints, sans tâche, ni souillure. P. 59 para 8

Les saints dont il est fait mention ici gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. Pour certains cela semble être une citation étrange, parce que la théologie populaire ne combine pas l'observation des commandements avec la sainteté. Bien de nombreuses personnes qui revendiquent la sainteté, répudient ouvertement les commandements de Dieu, et semblent se tenir à l'écart de toute saveur de la loi. Mais Dieu n'agit pas ainsi. Lorsqu'il désire définir ceux qui sont réellement saints, lorsqu'il souhaite montrer ceux qui sont véritablement saints à la vue du Ciel, Il déclare que ce sont eux qui gardent les commandements de Dieu. La véritable sanctification et les commandements vont ensemble. P. 60 para 1

Le chapitre à partir duquel nous citons le texte en considération commence par donner une description de l'Agneau de Dieu se tenant sur le Mont Sion. « Et avec lui cent quarante-quatre mille [personnes], ayant le nom de son Père écrit en leurs fronts ». (Apocalypse 14.1). Il est fait mention d'eux comme suit : « Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec les femmes ; car ils sont vierges. Ce sont ceux qui suivent l'Agneau, où qu'il aille. Ceux-ci ont été rachetés d'entre les hommes, étant les prémices à Dieu et à l'Agneau ; Et il n'a été trouvé aucun mensonge dans leur bouche ; car ils sont innocents devant le trône de Dieu ». (Apocalypse 14.4-5). Ils sont les mêmes que ceux « qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus » (Apocalypse 14.12). Ils sont sans aucun doute aussi, les même que ceux qui sont mentionnés dans Apocalypse 12.17, comme « le reste de sa postérité qui garde les commandements de Dieu et a le témoignage de Jésus ». P. 60 para 2

Ce reste est considéré généralement comme étant le dernier peuple de Dieu sur la terre, ceux qui vivent juste avant l'apparition du Fils de Dieu dans les nuées des cieux. Le mot « reste » semble indiquer cela, si nous ne sommes pas dépendants de cette expression seule pour cette interprétation. Tout le contexte donne la même

impression. Les messages des trois anges mentionnés dans Apocalypse 14 sont les derniers messages envoyés à la terre avant la venue du Seigneur. Immédiatement après leur proclamation, Jean dit : « Et je regardai, et voici, un nuage blanc, et sur le nuage quelqu'un était assis semblable au Fils d'homme, ayant sur sa tête une couronne d'or, et dans sa main une faucille aiguisée... Et celui qui était assis sur le nuage jeta sa faucille sur la terre, et la terre fut moissonnée ». (Apocalypse 14.14-16). Il est clair que le reste du peuple de Dieu, ceux qui vivent juste avant la venue du Fils de l'homme, la dernière génération sur la terre, auront atteint une vie sainte et garderont les commandements de Dieu. P. 60 para 3

Nous croyons que nous vivons près du moment où nous pouvons nous attendre à voir le Fils de l'homme venir sur les nuées des cieux. C'est à une telle époque que la marque distinctive de ceux qui sont sanctifiés est qu'ils gardent les commandements. Par conséquent, il est évident que justice doit être faite. Avant, un peuple doit être produit qui garde les commandements, il doit y avoir une prédication des commandements, il doit y avoir un réveil de la part du peuple aux revendications obligatoires concernant la loi de Dieu. Nous pouvons donc regarder à juste titre pour un réveil de l'étude de la loi avant la venue du Seigneur, et ce réveil sera si largement répandu pour sortir le reste qui devra être pris dans toutes les nations et peuples. P. 61 para 1

Nous pouvons attendre plus que cela. Alors que le peuple étudie la loi, il aura naturellement son attention attirée vers le fait qu'il n'observe pas le saint jour réclamé par le commandement. Cela le conduira à une recherche approfondie de la vérité et cette recherche le conduira vers d'autres vérités qui avaient été cachées durant des âges et des générations. Alors que la vérité sur le sabbat du septième se lève, il sera conduit naturellement à considérer les questions de la création, qui est étroitement liée avec lui (*le sabbat*). Étant un croyant de la Bible, il se positionnera sur le récit donné dans la Genèse concernant la création, qui est diamétralement opposé à toute doctrine évolutionniste sur l'origine ou en tendance. P. 61 para 2

Ainsi un peuple se développera qui seront des Chrétiens Bibliques. P. 61 para 3

#### **Martin Luther – P. 61 para 4**

Il y a de cela plus de quatre cent ans, un jeune moine décida de prendre position pour la Parole de Dieu, quel qu'en soit le prix. La tradition avait été son guide, mais désormais son étoile polaire, fut la Parole de Dieu et la Parole de Dieu seule. A-t-il prononcé les paroles qui lui sont attribuées ? Le sentiment est sûrement le sien et celui de nombreux Chrétiens aujourd'hui « Ici je me tiens, je ne peux faire autrement, que Dieu m'aide ». « Ici je me tiens » il a dit cela en plaçant sa main sur la Bible. Et « La Bible et la Bible seule » a été à partir de ce moment là le cri de ralliement des véritables Protestants. P. 61 para 5

Est-ce que l'œuvre qui commença si noblement quelques quatre cents années auparavant ne sert plus à rien ? Nous ne le croyons pas. Dieu était dans ce mouvement. Son erreur, c'est qu'il n'a pas continué au-delà de la vie de ses fondateurs. Aucun homme ne connaît toute la vérité. Toute la révélation de Dieu n'est pas communiquée en une seule fois. C'est un peu ici, et un peu là, ligne sur

ligne, précepte sur précepte. Une marche constante dans la lumière apporterait de nouvelle et de plus grande révélation, et sauverait certains des pièges dans lesquels ils sont tombés. P. 61 para 6

Dieu n'a pas quitté ce monde, ni n'a été satisfait de demi-mesures. Si l'Église échoue en une heure telle que celle-ci, Dieu a les moyens, à portée de main qui permettront de restaurer l'ancienne foi. Il y a ceux qui construisent sur les anciens lieux, relèvent les fondations de plusieurs générations, réparent la brèche, et restaurent les chemins pour y demeurer. Dieu n'est jamais sans un témoin. Les hommes peuvent abandonner la loi, ils peuvent se tailler des citernes qui ne retiennent pas l'eau, ils peuvent se considérer comme sages au-dessus de ce qui a été écrit, mais les bras de Dieu ne sont pas raccourcis. Il a en réserve des instruments que les hommes méprisent, mais qui néanmoins feront que le nom de Dieu soit connu aux extrémités de la terre. Dieu sait ce qu'Il fait. P. 62 para 1

## **UN TROUPEAU, UN BERGER. P. 62 PARA 2**

Nous croyons que le temps est venu pour un nouveau mouvement protestant, ce qui va rallier les croyants de la Bible dans toutes les églises et les sociétés, et les unir en un seul corps pour la défense de la foi. Les hommes ont annulé la loi de Dieu. Il est temps pour Lui de travailler. D'un bout de la terre à l'autre, l'appel doit retentir. Le Protestantisme a abandonné ses principes. Un nouveau Protestantisme doit se lever. P. 62 para 3

La parole de Christ déclare : « Il y aura un seul troupeau et un seul berger » (Jean 10.16), pourtant cela sera accompli avant la fin. Il existe plusieurs troupeaux maintenant, d'honnêtes croyants dans toutes ces églises. Cela ne continuera pas ainsi. L'appel retentira : « Sortez du milieu d'elle, mon peuple ; afin que vous ne participiez pas à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies » (Apocalypse 18.4). Dieu rassemblera les Siens en un seul troupeau, et lorsque la lutte finale arrivera, il n'existera aucun doute sur là où chacun se positionne. Le peuple ainsi appelé à sortir, gardera les commandements de Dieu et la foi de Jésus. (Apocalypse 14.12). P. 62 para 4

La question peut être posée de savoir s'il est possible d'unir tous les véritables saints de Dieu en un seul corps. Quel crédo sera accepté ? Quel est le facteur qui les unira ? Avec les nombreuses confessions qui existent de nos jours, n'est-ce pas trop de croire qu'il pourrait y avoir un appel qui retentira assez fort pour rassembler les éléments divers en un seul corps ? P. 62 para 5

Christ dit : « Et j'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce parc [à brebis] ; elles aussi je dois les amener, et elles entendront ma voix ; et il y aura un seul troupeau et un seul berger ». (Jean 10.16) Notez : « Elles entendront ma voix ». Comme le Bon Berger, Christ va devant le troupeau. Les brebis Le suivent. En ces quelques mots le Christianisme est résumé. « Il va devant elles, et les brebis le suivent car elles connaissent sa voix ». (Jean 10.4). Le Christianisme est aussi simple. Suivre Christ est toute la théologie dont quelqu'un a besoin pour le salut. Sur cette plateforme tous les Chrétiens peuvent s'unir. Et tandis qu'une personne suit Christ, et une autre Le

suit, les deux marcheront ensemble. Et alors que toutes Le suivent, il n'existera qu'un seul troupeau et un seul Berger. P.62 para 6

Cela se réalisera t-il sur cette terre ? Je le crois. Puisque les églises nominales abandonnent de plus en plus la foi du Dieu vivant, il se trouvera ceux dans chaque communion qui aspirent à une consolation en Israël. Ils voient des centaines d'églises avec des milliers de croyants, chaque église a une foi différente des autres, et pourtant avec des membres qui essaient véritablement de servir Dieu. Ils seront perplexes et ils se poseront la question sur ce qu'ils doivent faire et en ce qu'ils doivent croire. L'un des grands hommes d'église dira une chose et un autre de même stature dira quelque chose de différent. Dans sa perplexité, le véritable enfant de Dieu se tournera vers la Parole, et sera soudainement attiré par elle, comme si c'était une nouvelle révélation, que Christ est le chemin, la vérité et la lumière et que tout ce qu'il a à faire est de Le suivre, et chaque problème religieux sera résolu. En rompant avec chaque lien terrestre, les hommes laisseront tout, pour suivre l'Agneau partout où Il va, et à leur étonnement ils découvriront que d'autres poursuivent la même course. Sur le programme et le crédo simples de suivre l'Agneau, ils s'uniront dans une fraternité divine, et Dieu placera Son sceau d'approbation sur eux. Ils suivent l'Agneau, ils ont le nom du Père écrit sur leur front, ils appartiennent au Seigneur, ils sont scellés pour l'éternité. P. 63 para 1

Lorsque les hommes suivront ce simple programme, il se développera un peuple qui gardera les commandements de Dieu et la foi de Jésus. Jésus cite définitivement : « J'ai gardé les commandements de Mon Père » (Jean 15.10). Ceux qui suivent Jésus garderont les commandements. Si une personne ne le fait pas, cela montre qu'elle ne Le suit pas. P. 63 para 2

Par conséquent, nous sommes en sécurité en croyant qu'il y aura un retour de la foi primitive et de la piété avant la venue du Fils de l'homme. Les hommes commenceront à suivre le Maître de nouveau, feront en toute confiance ce qu'Il fit. Avec la foi apostolique viendra la puissance apostolique. Le monde entier sera divisé en deux camps : ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus et ceux qui ne les gardent pas. Aucune erreur ne sera faite sur les saints. Ils auront le sceau du Dieu vivant sur leur front. P. 63 para 3

Le fait de croire dans la simple histoire de la création telle qu'elle est enregistrée dans les premiers chapitres de la Genèse, fait qu'ils acceptent naturellement le récit du sabbat. Les deux marchent ensemble. Le fait de croire en Christ, fait qu'ils Le suivent et L'acceptent comme le chemin, la vérité et la vie. Le fait d'accepter Christ comme leur Seigneur, ils L'acceptent aussi comme le Seigneur du sabbat. De la même manière qu'Il se reposa, ils se reposent. Ils Le suivent partout où Il va. P. 63 para 4

C'est de nouveau sur ce groupe de personnes que la colère de Satan sera dirigée. C'est contre eux qu'il fait la guerre. Et la lutte sera féroce dans son intensité. Le décret sera publié à la fin disant que celui qui n'adore pas selon le commandement de « la bête » sera tué. (Apocalypse 13.15). Ensuite, vient le temps de détresse de Jacob. Satan est déterminé à éprouver le peuple de Dieu au maximum et si possible à le faire pécher. S'il réussit, il a remporté un point important, car Dieu est déterminé à montrer Sa puissance dans ce peuple même. Dans et à travers lui, Il souhaite

donner au monde une démonstration de ce que l'évangile peut faire pour l'humanité.  
P. 64 para 1

La dernière génération des hommes porte tous les péchés et la faiblesse de leurs ancêtres. Si certains sont faibles, ils le sont. Si certains ont hérité ou cultivé des tendances au mal, ils les ont. S'il est possible pour eux de vivre les luttes des derniers jours sans péché, il a toujours été possible de vivre sans péché. Et c'est la chose même que Dieu à l'intention de démontrer. Cette démonstration établira également la question qu'il est possible pour les hommes de garder la loi. Si ces gens peuvent le faire, il est prouvé de façon concluante que l'homme peut observer la loi et que Dieu n'est pas injuste en exigeant l'obéissance. P. 64 para 2

La dernière génération du peuple de Dieu, constitue par conséquent un groupe spécial. Il est donné à Satan la permission de les éprouver au maximum. Il leur fait la guerre. Il les menace. Ils sont sous la sentence de mort. Mais toutes ces choses ne les font pas dévier. « Ici est la patience des saints ». Ils endurent, ils continuent fermes, ils sont indéracinables. Les menaces et les flatteries tombent dans des oreilles sourdes. Tout ce que Satan peut faire est sans effet. Ils passent, comme le fit Christ, au travers de Gethsémané. Et de même qu'Il en sortit victorieux, il en est de même pour eux. Lorsque la lutte est terminée, ils sont vus se tenant debout sur le Mont Sion, avec le nom du Père écrit sur leur front. Ils sont sans faute devant le trône de Dieu ». (Apocalypse 14.1-5). P. 64 para 3

Dans ces 144 000, Dieu est debout justifié. Il a prouvé à travers eux que la loi peut être gardée dans les circonstances adverses les plus difficiles. Il a réfuté l'affirmation de Satan que Dieu est injuste en exigeant que les hommes observent la loi. Tout ce qui reste est l'équilibre des comptes. Et ensuite, après la fin du jugement, vient le règne de Dieu, éternel et glorieux. Que Dieu accélère ce jour ! P. 64 para 4

Avec cette fin nous terminons notre brève discussion sur le véritable sabbat. La question est plus grande que ce jour là ou ce jour ci. C'est une question de suivre le Maître et de faire Sa volonté. Puisse Dieu accorder au lecteur l'éclaircissement divin, la foi et le courage de faire Sa volonté. P. 64 para 5